

Rapport sur les finances communales vaudoises en 2018

Tableau de bord de la situation financière des 309 communes vaudoises

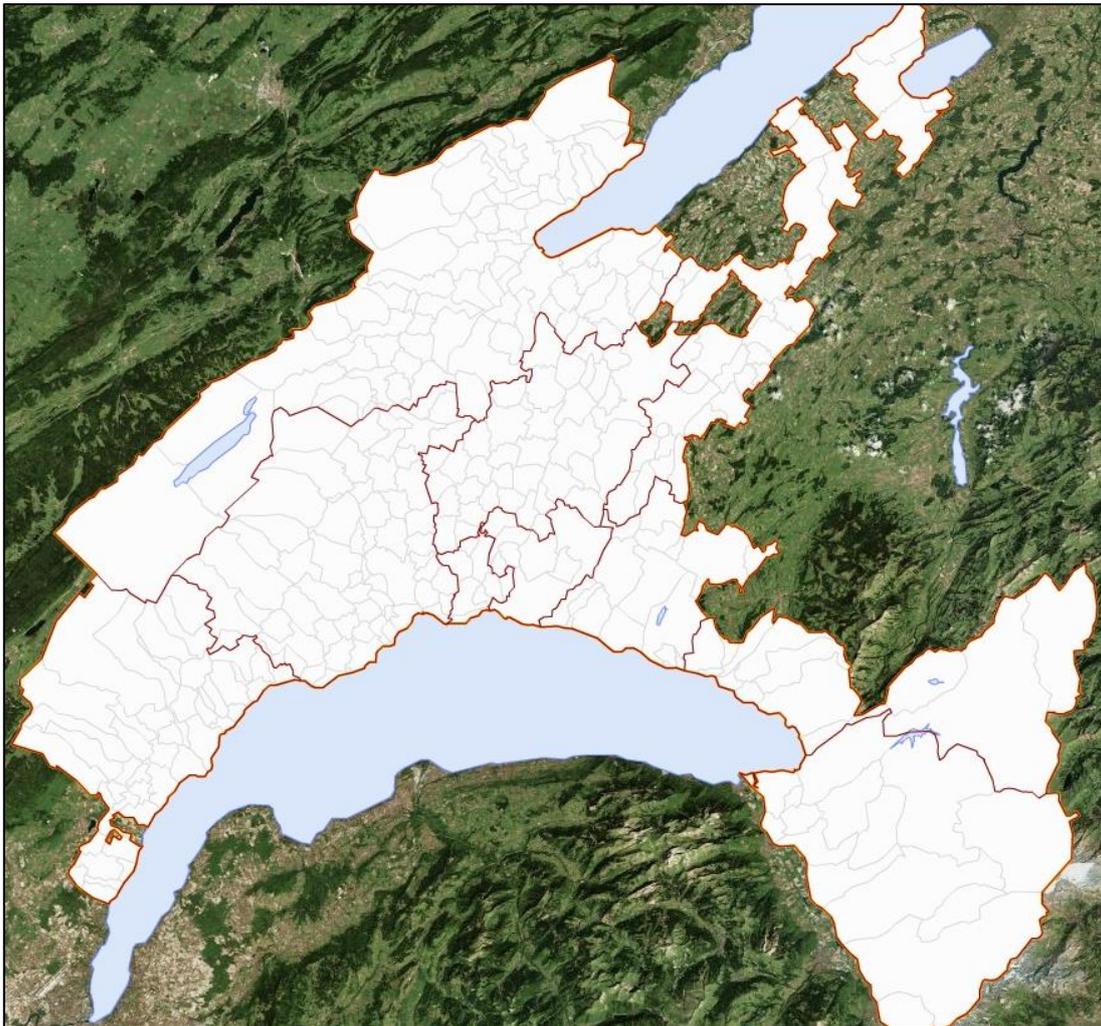


Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
Synthèse du rapport	5
A. Autofinancement et investissements	6
1. Degré d'autofinancement	6
2. Capacité d'autofinancement	10
3. Quotité d'investissement	14
4. Classification synthétique (autofinancement et investissements).....	18
B. Endettement et coût de l'endettement	19
5. Endettement net / fortune nette par habitant.....	19
6. Rapport entre dette brute et revenus courants	23
7. Quotité des intérêts nets.....	27
8. Quotité de la charge financière.....	29
9. Classification synthétique (endettement et coût de l'endettement)	32
C. Autres indicateurs	33
10. Couverture des charges	33
11. Valeur du point d'impôt communal par habitant.....	37
12. Coefficient d'imposition communal	41
Annexe : Vue d'ensemble des indicateurs du rapport 2018, par commune	43

La nouvelle Direction des finances communales est à votre disposition pour toute question concernant le rapport sur les finances communales vaudoises en 2018 et, plus en général, en lien avec les finances communales et la péréquation (finances-communales@vd.ch).

Introduction

But de la démarche

En publiant ce rapport annuel sur les finances communales, la Direction des finances communales ambitionne de fournir un outil pour évaluer de manière objective l'évolution de la situation financière des communes vaudoises. Le contenu de ce rapport vise avant tout à soutenir les responsables politiques et financiers locaux dans la gestion de leur commune. Toutefois, il s'adresse aussi à tous les milieux intéressés à évaluer et à comparer les situations financières des communes du canton. Enfin, l'établissement d'indicateurs financiers supplémentaires vise aussi à faciliter l'exercice de la surveillance de l'Etat.

Indicateurs retenus

Ce rapport propose dix indicateurs. La plupart d'entre eux (7) reprennent les indicateurs harmonisés recommandés depuis 1992 par la Conférence des autorités de surveillance cantonales des finances communales (CASCFC, <https://www.kkag-cacsfc.ch>) :

- Le degré d'autofinancement
Part des investissements nets financée par les ressources propres.
- La capacité d'autofinancement
Marge financière disponible pour financer les investissements.
- La quotité d'investissement
Investissements bruts en pour cent des dépenses consolidées.
- L'endettement net par habitant
Différence entre engagements et valeur du patrimoine financier.
- La dette brute en % des revenus courants
Part du revenu courant nécessaire pour effacer la dette.
- La quotité des intérêts nets
Part des revenus courants consacrée au paiement des intérêts nets.
- La quotité de la charge financière
Part des revenus absorbée par le service de la dette.

Ces sept premiers indicateurs sont présentés dans les parties A et B du rapport. À ces indicateurs s'ajoutent, dans la partie C, trois autres indicateurs complémentaires.

Le premier indicateur est le degré de couverture des charges. Cet indicateur est tiré du Comparatif des finances cantonales publié annuellement par l'IDHEAP. Il permet d'apprécier les excès ou manques de revenus des communes par rapport à leurs charges courantes.

Le deuxième indicateur est la valeur du point d'impôt par habitant. Cet indicateur permet de comparer le rendement de tous les impôts qui dépendent du taux d'imposition communal et d'ainsi évaluer l'ampleur des inégalités de capacité fiscale entre les communes.

Enfin, le troisième et dernier indicateur consiste dans les taux d'imposition selon les arrêtés d'imposition 2019 des communes. Cet indicateur permet de comparer leur pression fiscale.

Source des données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes des communes et des associations de communes. Les résumés des comptes ont été saisis électroniquement et

vérifiés par les préfectures et la Direction des finances communales. Il convient de relever que, malgré les tests de plausibilité effectués, la qualité des données peut être affectée par des erreurs s'étant produites lors de la saisie ou même provenant à l'origine d'écritures erronées des communes ou des associations de communes. Les données brutes des communes sont disponibles sur le site internet de Statistique Vaud (www.stat.vd.ch/fin_communales).

Présentation des résultats

Chaque section de ce rapport se consacre à un indicateur et s'articule autour de cinq sous-sections. La première présente l'indicateur, sa méthode de calcul et quelques informations pour son interprétation. La deuxième sous-section illustre l'évolution annuelle de l'indicateur pour l'ensemble des communes et propose une analyse globale de leur situation financière. La moyenne des communes étant fortement influencée par la situation de Lausanne, cette sous-section présente toujours la situation d'ensemble avec et sans cette commune. Enfin, les trois dernières sous-sections proposent une carte synthétisant le résultat de chaque commune, une analyse de l'évolution dans le temps de la distribution des communes par type de résultat, et une comparaison des résultats par catégories de taille (voir encadré 1).

Remarques pour l'interprétation des indicateurs

En interprétant les indicateurs, il convient d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Des indicateurs différents peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est nécessaire de comparer l'ensemble des indicateurs sur plusieurs années pour pouvoir tirer des conclusions correctes sur la situation d'une commune.
- Les indicateurs ne permettent pas de juger de manière définitive la situation d'une commune. Ils indiquent au mieux les situations qui méritent un approfondissement.
- Dans les communes de petite taille, le volume d'investissement peut beaucoup varier d'un exercice à l'autre. À une année avec un gros investissement financé par un emprunt massif peuvent suivre plusieurs années sans investissements. Il en résulte une forte variation du degré et de la capacité d'autofinancement, ainsi que de la quotité d'investissement et de la couverture des charges d'une année à l'autre. Afin de lisser cette volatilité, dans l'analyse par groupes de communes ces indicateurs ont été calculés en moyenne sur 5 ans. À noter que cette manière de procéder n'est pas de nature à perturber les résultats pour les communes de plus grande taille.
- Toujours à propos des investissements, l'analyse est limitée par le manque de données sur l'état des infrastructures communales (vétusté et adéquation aux besoins).
- L'évolution annuelle des indicateurs pour l'ensemble des communes exprime souvent un fort pic négatif en 2012. Celui-ci est dû à une augmentation exceptionnelle, mais circonscrite à cette année, des charges de la commune de Lausanne en raison de la recapitalisation de sa caisse de pension. Pour cette année il est donc important de s'appuyer principalement sur la valeur de l'indicateur sans Lausanne.
- Les indicateurs pour la période avant fusion des communes issues de fusions récentes ont été calculés en agrégeant les comptes des communes fusionnées.
- Les indicateurs sur la dette essaient de tenir compte des dettes et de la fortune des associations de communes. En l'absence d'informations exhaustives, nous avons supposé une répartition au prorata de la population des communes membres.

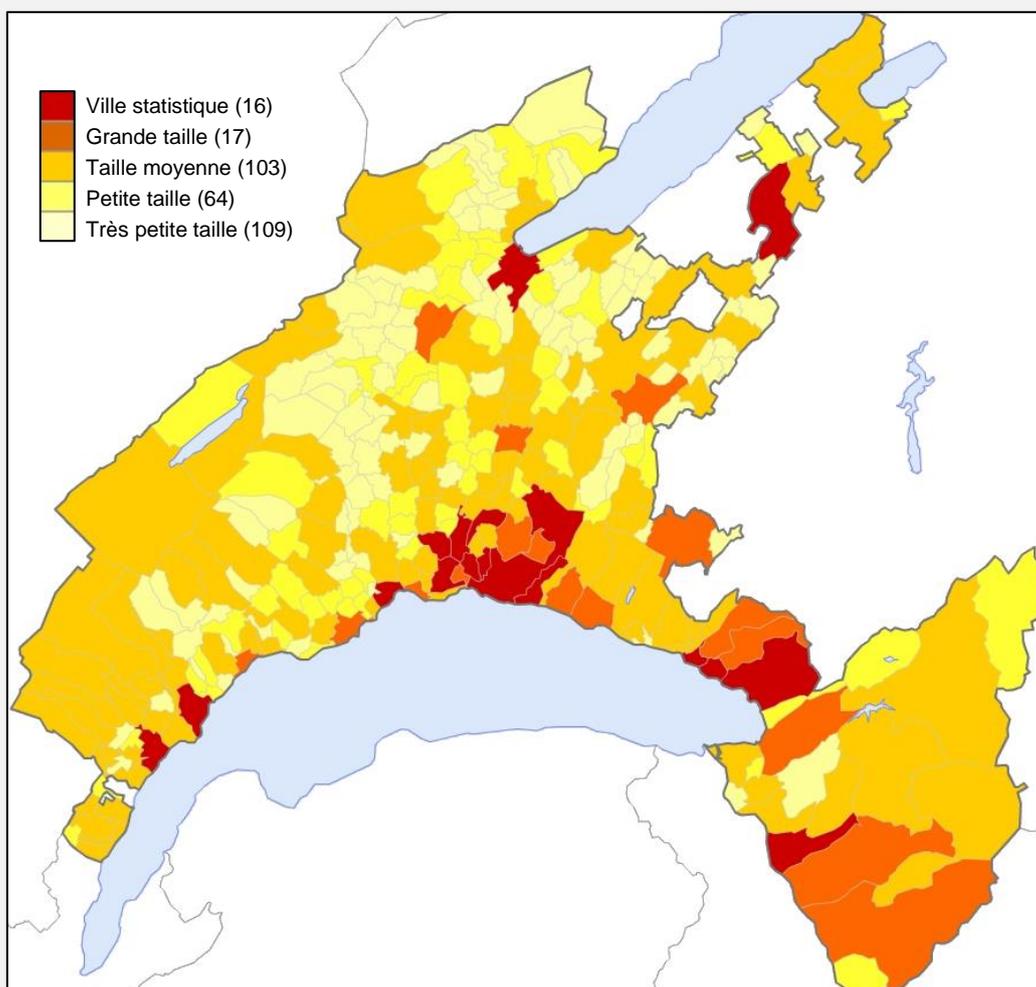
Encadré 1 : Catégorisation des communes selon leur taille et densité

Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les **villes statistiques** possèdent une zone centrale, détectée sur la base d'une trame régulière, dans laquelle se trouvent au moins 12'000 HEN (somme des habitants, places de travail et nuitées dans l'hôtellerie). En outre, dans ses limites communales, une ville doit compter un minimum de 14'000 HEN.

En 2018, le canton de Vaud compte 16 villes statistiques. Il s'agit des communes de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Montreux, Renens, Nyon, Vevey, Pully, Morges, Gland, Ecublens, Prilly, La Tour-de-Peilz, Aigle, Payerne, Bussigny et Crissier. Ces communes représentent à elles seules 47,4% de la population vaudoise. Les autres communes peuvent être réparties en quatre catégories en fonction de leur taille. On compte 17 communes de grande taille (plus de 5'000 habitants, 14.4% de la population), 103 communes de taille moyenne (entre 1'000 et 5'000 habitants, 28%), 64 communes de petite taille (entre 500 et 1'000 habitants, 5,8%) et 109 communes de très petite taille (moins de 500 habitants, 4.3%).

On constate en passant que plus de la moitié des communes (56% du total) a moins de 1000 habitants et que plus du tiers (35.3%) en compte même moins de 500.

Villes statistiques et communes selon leur population, 2018



Synthèse du rapport

Vision d'ensemble de la situation financière des communes

Globalement, les communes vaudoises se portent assez bien. Toutefois, les indicateurs financiers montrent quelques faiblesses. Pour commencer, depuis au moins trois ans les communes arrivent à autofinancer uniquement 80% de leurs dépenses nettes d'investissement (voir section 1). En 2018, l'écart entre ces dépenses et la marge d'autofinancement des communes est de CHF 108 millions. Cet écart s'accroît de CHF 30 millions si on tient aussi compte des associations de communes.

Cette situation ne s'explique pas par des excès dans les investissements des communes, car leurs efforts d'investissement (à la fois en pourcentage des dépenses totales et par habitant) de ces dernières années sont dans la norme (voir section 3). En même temps, les indicateurs financiers ne permettent pas d'affirmer qu'il y a eu un important report des investissements de la part des communes.

Le degré d'autofinancement inférieur à 100% des communes s'explique par la baisse de leur marge d'autofinancement. En 2018, cette marge est de CHF 92 millions inférieure à la marge optimale (voir section 2). Entre 2013 et 2015, l'écart par rapport à la marge optimale n'était que de CHF 9 millions.

Le niveau d'endettement des communes est acceptable. Toutefois, la détérioration de la marge d'autofinancement des communes a conduit à une augmentation constante de leur endettement (voir sections 5 et 6). Si on ne tient pas compte de Lausanne (commune historiquement grevée par une dette très importante), la dette nette des communes est passée de CHF 124 millions en 2010 à CHF 965 millions en 2018, ce qui constitue une augmentation de CHF 105 millions par an. Entre 2017 et 2018, l'endettement net a augmenté de CHF 94 millions, montant auquel il faut encore ajouter la part liée à l'augmentation de l'endettement net des associations intercommunales (CHF 24 millions).

Pour le moment, l'endettement croissant des communes ne restreint pas significativement leur marge de manœuvre financière. Cela est dû aux taux d'intérêt historiquement bas payés sur ces dettes (voir section 7). Toutefois, des problèmes pourraient émerger en cas d'augmentation future des taux.

Analyse de la situation financière commune par commune

L'analyse commune par commune a mis en exergue des situations très disparates. Ces écarts peuvent s'expliquer par des différences de gestion entre les communes, mais aussi par des disparités structurelles. Ces dernières devront idéalement être compensées par la Nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) en cours de négociation avec les associations faitières de communes.

Sur la période 2014-2018, 24 communes sont jugées à risque en raison de leur très mauvais degré d'autofinancement et de leur très faible capacité d'autofinancement. De plus, 12 communes sont à surveiller de près car leur situation s'approche dangereusement de celle des communes à risque.

En 2018, 21 communes présentent un très fort endettement net (>5'000 francs par habitant) et un rapport critique (supérieur à 200%) entre leur dette brute et leurs revenus courants. De surcroît, 9 communes sont à surveiller en raison d'un endettement proche à celui des communes à risque.

Seule une commune est jugée à risque à la fois pour son autofinancement et son endettement.

Limites en ce qui concerne l'analyse prospective

En s'appuyant sur les comptes 2018, ce rapport ne met pas encore en exergue les conséquences pour les communes de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA), de la dernière révision de la péréquation (et en particulier de la suppression totale du point d'impôt écrêté) et du point d'impôt gagné par les communes dans le cadre de la reprise des coûts de l'AVASAD, dès 2020, par le Canton.

Dès 2020, il faudra aussi s'attendre à des changements en lien avec le Covid-19 au niveau des recettes et des charges. Enfin, ce rapport ne s'exprime pas sur l'ampleur des besoins d'investissement futurs des communes. Il pourrait être pertinent d'élaborer un rapport plus spécifique à ce sujet.

A. Autofinancement et investissements

1. Degré d'autofinancement

Explication de l'indicateur

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets financée par les ressources propres de la commune (autofinancement), c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt. Il est exprimé en pour cent des investissements nets.

Si cet indicateur est inférieur à 100 pour cent, les ressources propres de la commune ne suffisent pas à financer l'intégralité de ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité, avec à la clé une augmentation de la dette.

Si cet indicateur est supérieur à 100 pour cent, la commune peut par contre financer l'intégralité de ses investissements par ses ressources propres. La part dépassant 100 pour cent lui offre même la possibilité d'amortir sa dette ou d'augmenter ses investissements.

Dans l'idéal, une commune devrait atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent. Toutefois, un taux entre 70 et 100 pour cent indique encore une augmentation supportable de l'endettement. Un taux inférieur à 100 pour cent pendant plusieurs exercices devrait être évité car il conduit inévitablement à une augmentation durable de l'endettement. Un taux inférieur à 0 indique que la commune doit emprunter pour financer son ménage courant.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives
$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$	$\geq 100\%$ optimal
	70-100% acceptable à bon
	40-70% insuffisant
	<40% (très) mauvais

Autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
Investissements nets	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	59
- Recettes reportées au bilan	69

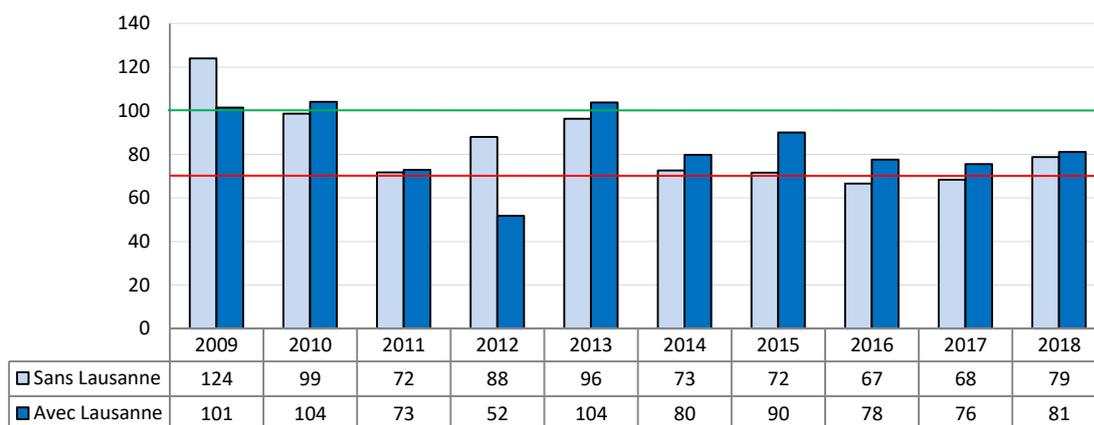
Note : Pour les communes ayant des investissements nets égaux ou inférieurs à 0, le degré d'autofinancement est fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif. Dans le cas contraire, le degré d'autofinancement est fixé à -1 pour cent.

Vue d'ensemble des communes

Le degré d'autofinancement de l'ensemble des communes se situe, en 2018, au-dessus de 80%, ce qui constitue un niveau acceptable (figure 1). Toutefois, le degré d'autofinancement de 2018 demeure encore, comme dans les années précédentes, inférieur au 100% qui a caractérisé le début de la décennie sous analyse. Depuis trois ans, les communes doivent recourir à la dette pour financer environ 20% de leurs dépenses nettes d'investissement. On observe néanmoins une amélioration en 2018 par rapport à 2016 et 2017.

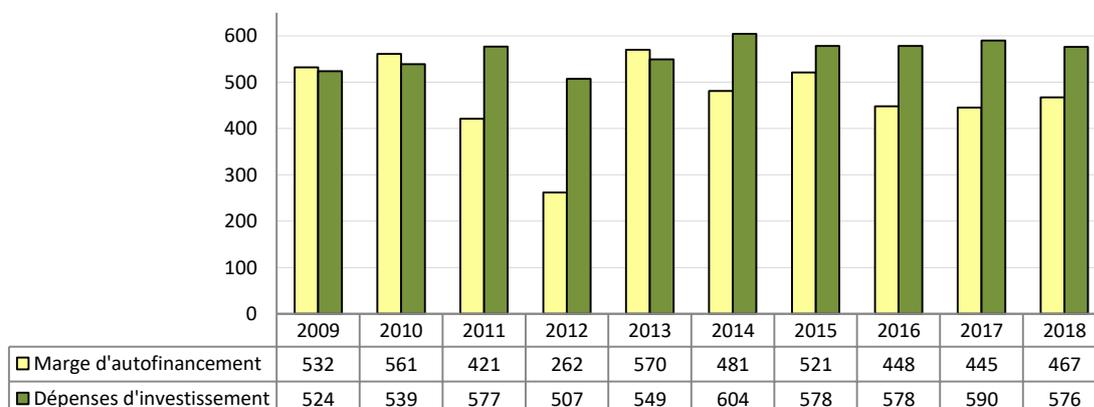
Le canton de Vaud est un des sept cantons dans lesquels le degré d'autofinancement des communes en 2018 est inférieur à 100%. La médiane intercantonale est de 108,3%.

Figure 1 : Degré d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2009-2018



Le degré d'autofinancement des communes est déterminé par leur marge d'autofinancement et par leurs dépenses nettes d'investissement. La figure 2 ci-dessous met côte à côte ces deux agrégats afin de quantifier l'écart, en millions de francs, qui les sépare. En 2018, l'écart entre la marge d'autofinancement de l'ensemble des communes et leurs dépenses nettes d'investissement est de CHF 108 millions. Cela correspond aux montants supplémentaires que les communes ont dû emprunter ou prélever sur leur fortune. Entre 2016 et 2018, l'écart annuel moyen est, par contre, de CHF 128 millions. Cet écart annuel moyen était seulement de CHF 53 millions entre 2013 et 2015 et de CHF 42 millions entre 2009 et 2011.¹

Figure 2 : marge d'autofinancement et investissements nets en millions de francs, 2009-2018



¹ L'année 2012 a été exclue de l'analyse en raison de la recapitalisation de la caisse de pension de Lausanne. L'année 2011 est aussi influencée par des événements exceptionnels (révision de la péréquation et bascule de 6 points d'impôt).

Les écarts entre marge d'autofinancement et dépenses nettes d'investissement mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte des écarts entre ces deux agrégats présents dans les associations intercommunales. En 2018, cet écart supplémentaire est de CHF 30 millions. Les causes de ces écarts seront abordées lors de l'analyse des prochains indicateurs.

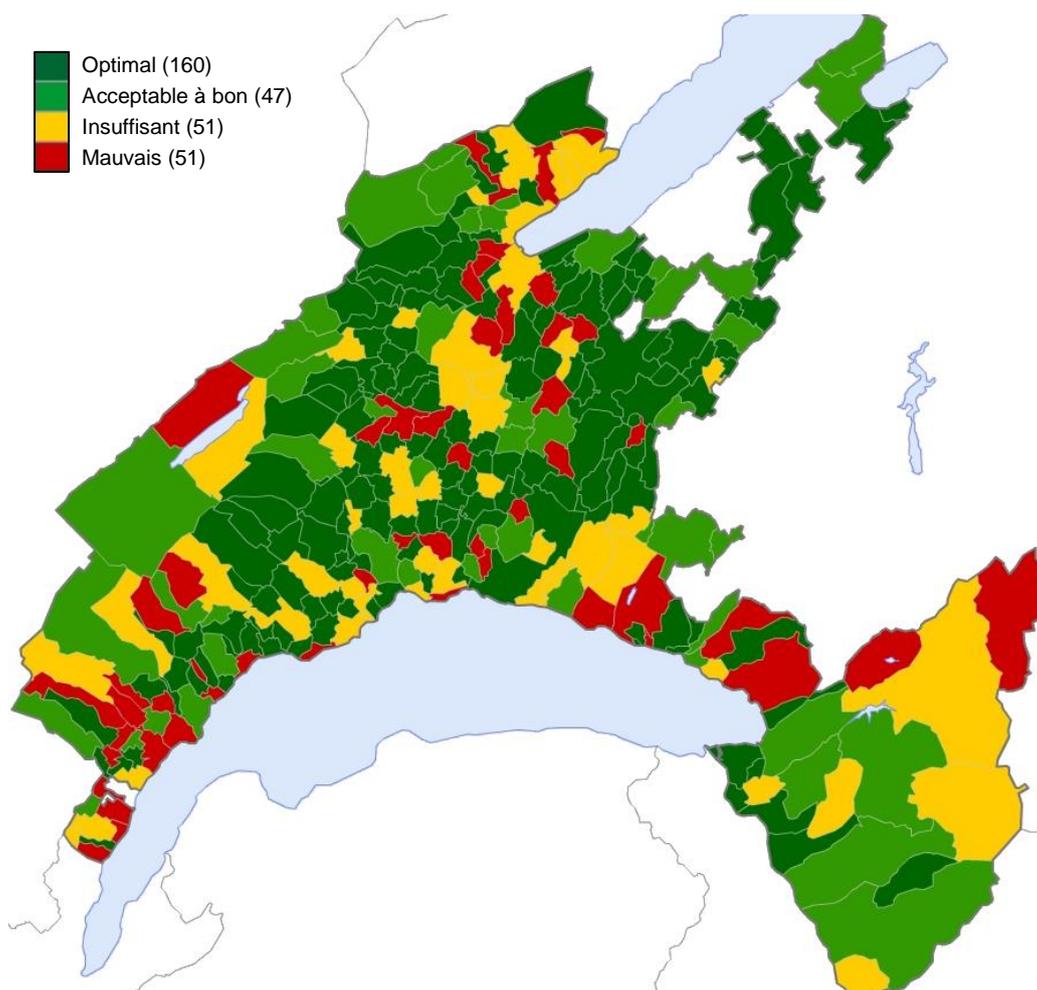
Analyse globale des résultats par commune

En moyenne sur cinq ans (2014-2018), plus de la moitié des communes (160) affichent un degré d'autofinancement situé au-dessus de 100% (figure 3). Ces communes sont donc dans une phase de désendettement, voire même en train d'augmenter leur capital propre.

Le degré d'autofinancement est acceptable à bon (70-100%) pour 47 autres communes. Ces dernières ont vu leur dette augmenter à une vitesse raisonnable. Dans l'ensemble, deux tiers des communes (207) ont un degré d'autofinancement qui ne pose pas de problème.

Le degré d'autofinancement est insuffisant pour les 102 communes restantes. Parmi elles, 51 communes affichent un degré d'autofinancement mauvais (inférieur à 40%). La situation est d'autant plus inquiétante pour les 10 communes qui dégagent un autofinancement négatif. Ces communes doivent non seulement emprunter pour financer l'intégralité de leurs investissements, mais aussi pour couvrir une partie de leurs dépenses courantes.

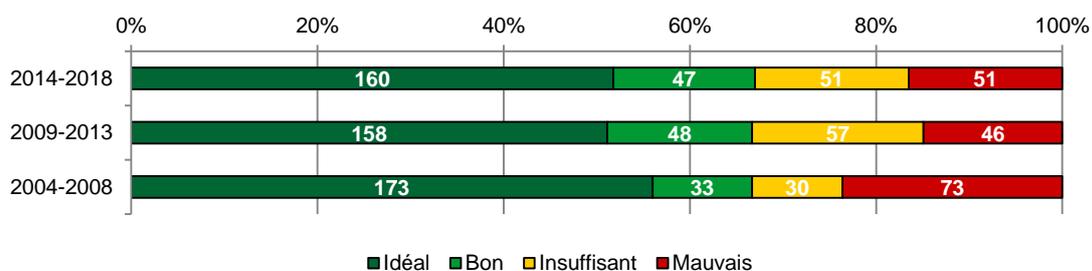
Figure 3: Degré d'autofinancement par commune, 2014-2018



Analyse des résultats par périodes de 5 ans

La distribution des communes par catégorie de résultat dans la période 2014-2018 est similaire à celle dans la période 2009-2013 (figure 4). On constate uniquement une légère augmentation du nombre de communes avec un mauvais degré d'autofinancement (+5). Par contre, le nombre de communes avec un mauvais degré d'autofinancement dans la période 2014-2018 (51) est nettement inférieur à leur nombre dans la période 2004-2008 (73).

Figure 4 : Degré d'autofinancement par commune, par périodes de 5 ans

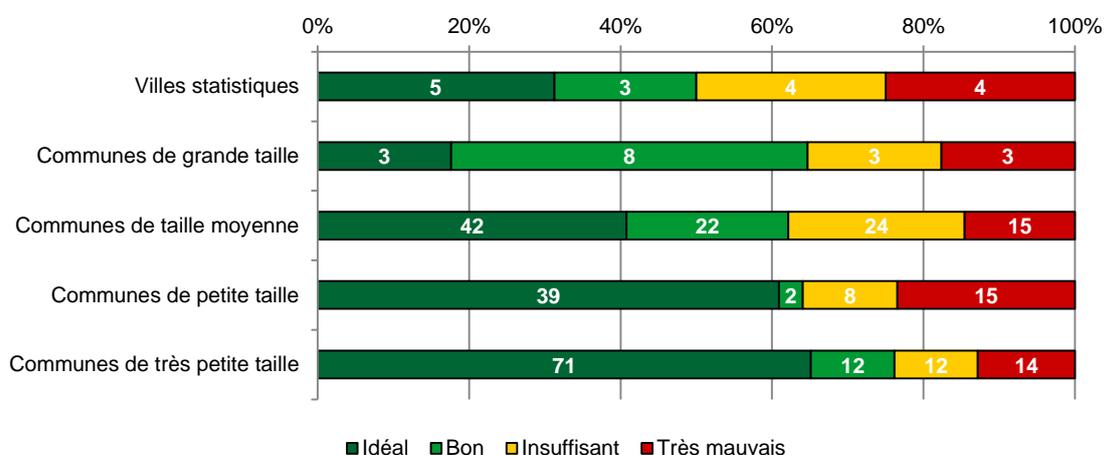


Analyse des résultats par catégorie de taille de commune

La proportion de communes avec un degré d'autofinancement optimal ($\geq 100\%$) est plus élevée dans les communes de (très) petite taille que dans les communes de taille moyenne et, surtout, dans les communes de grande taille et les villes statistiques (figure 5). Les communes de (très) petite taille sont aussi proportionnellement plus nombreuses à avoir un degré d'autofinancement qui soit au moins acceptable ($>70\%$). Toutefois, une partie de ce bon résultat global est lié au fait que ces communes de (très) petite taille effectuent une proportion plus importante des leurs investissements via les associations intercommunales.

La moitié des villes statistiques affichent un degré d'autofinancement qui est insuffisant. Il est même mauvais pour 4 d'entre elles (Prilly, Bussigny, Nyon et Montreux). Dans la période 2014-2018, ces villes ont réussi à autofinancer moins de 40% des leurs investissements.

Figure 5 : Degré d'autofinancement par commune, selon la catégorie de taille, 2014-2018



2. Capacité d'autofinancement

Explication de l'indicateur

La capacité d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont une commune dispose pour financer ses investissements et/ou réduire sa dette. Elle consiste dans l'autofinancement exprimé en pour cent du revenu courant de la commune.

Un taux négatif signifie que la commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources et doit donc avoir recours à l'emprunt. Une telle situation est dommageable et devrait être évitée.

Une capacité d'autofinancement inférieure à 3% est insuffisante. Elle devrait atteindre au moins le 6% pour être considérée acceptable. En général, plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.

Dans l'interprétation de cet indicateur il faut aussi tenir compte de l'état des équipements communaux. En particulier, une commune qui accumule du retard dans la réalisation ou dans le renouvellement d'infrastructures publiques nécessaires se doit d'avoir une capacité d'autofinancement supérieure à celle d'une collectivité ayant fait un effort normal.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenu courant}}$	>10%	bonne
	6-10%	moyenne
	3-6%	faible
	<3%	mauvaise

Autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

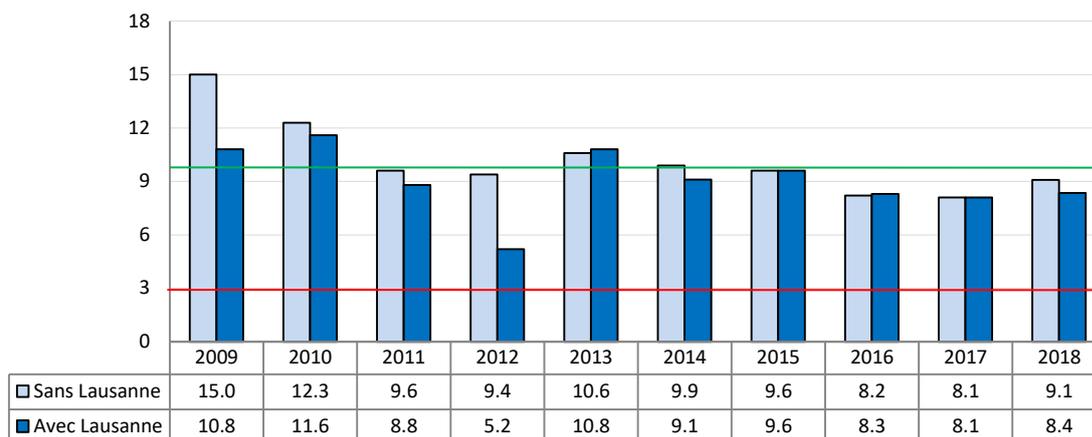
Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Vue d'ensemble des communes

En 2018, la capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes est acceptable, mais elle est inférieure au pourcentage qui constituerait une bonne capacité d'autofinancement (10%). Après trois années de suite dans laquelle la capacité d'autofinancement de Lausanne a été proche de la moyenne des autres communes, celle-ci est à nouveau inférieure.

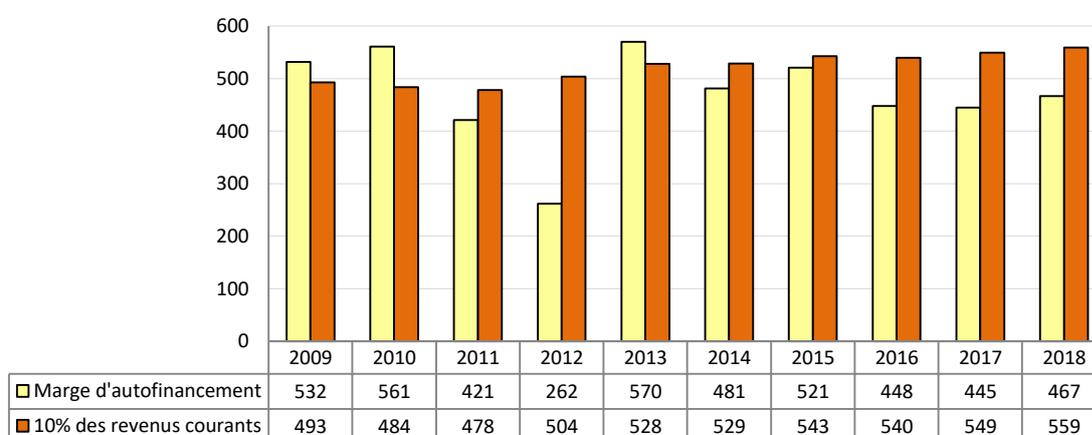
Le degré d'autofinancement des communes vaudoises en 2018 est uniquement supérieur à celui des communes de deux autres cantons. La médiane intercantonale est de 11,4%.

Figure 6 : Capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2009-2018



La figure 7 ci-dessous compare la marge d'autofinancement, en millions de francs, de l'ensemble des communes avec la marge d'autofinancement théorique dont elles auraient dû globalement disposer pour pouvoir afficher une marge égale à 10% de leurs revenus courants. En 2018, l'écart entre la marge d'autofinancement de l'ensemble des communes et le 10% des leurs revenus courants était de CHF 92 millions. Entre 2016 et 2018, l'écart annuel moyen était similaire (CHF 96 millions). Par contre, cet écart était seulement de CHF 9 millions entre 2013 et 2015. La marge d'autofinancement des communes était même supérieure de CHF 20 millions au 10% des leurs revenus courants entre 2009 et 2011.

Figure 7 : marge d'autofinancement des communes en millions de francs, 2009-2018



L'écart constaté ces dernières trois années entre marge d'autofinancement des communes et 10% des leurs revenus courants est donc très proche de l'écart constaté, dans la section précédente, entre leur marge d'autofinancement et leurs dépenses nettes d'investissement.

L'évolution récente du degré d'autofinancement des communes (voir section 1) semble donc s'expliquer en bonne partie par une faible marge d'autofinancement chez les communes. Il reste encore à déterminer si, ces dernières années, les dépenses nettes d'investissement des communes ont été inférieures à la norme, par exemple en raison d'un report des investissements, ou si, au contraire, elles y ont été supérieures. L'indicateur de la quotité des investissements nets analysé dans la prochaine section répondra à ces interrogations.

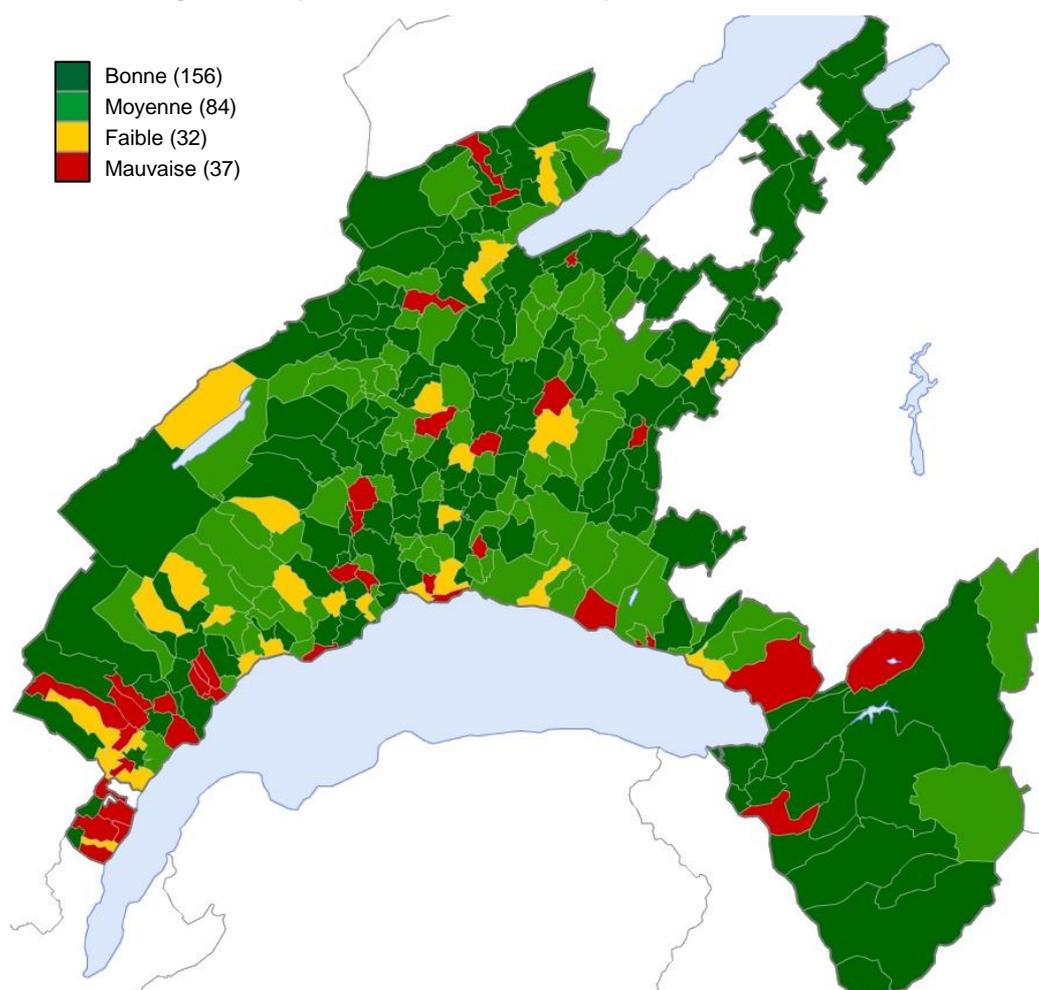
Analyse globale des résultats par commune

En moyenne sur 5 ans, 156 communes affichent une bonne capacité d'autofinancement (>10%). Cette capacité est moyenne (6%-10%) dans 84 autres communes. Ces deux catégories de communes réunies regroupent plus de trois quarts des communes (figure 8).

La capacité d'autofinancement est faible (3-6%) dans 32 communes. Une faible capacité d'autofinancement peut se justifier si une commune a consenti plusieurs investissements dans les années précédentes. Par contre, elle signale un problème si la commune est en retard avec ses investissements ou prévoit des importants investissements à court terme.

La capacité d'autofinancement est mauvaise pour les 37 communes restantes. Celles-ci peinent à dégager suffisamment de ressources pour financer leurs investissements.

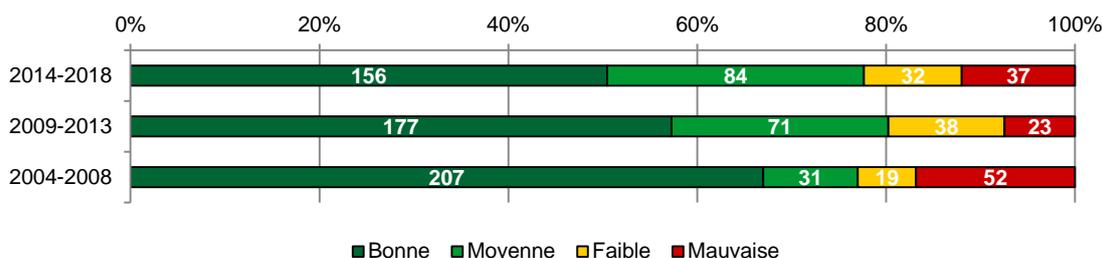
Figure 8: Capacité d'autofinancement par commune, 2014-2018



Analyse des résultats par périodes de 5 ans

Par rapport à la période 2009-2013, durant la période 2014-2018 le nombre de communes avec une capacité d'autofinancement bonne ou moyenne a passé de 248 à 240 (-8). Par contre, le nombre de communes avec une mauvaise capacité d'autofinancement a augmenté de 23 à 37 (+12). La situation des communes dans la période 2014-2018 demeure néanmoins meilleure que celle qui avait caractérisé la période 2004-2008, quand le nombre de communes avec une mauvaise capacité d'autofinancement était de 52 (figure 9).

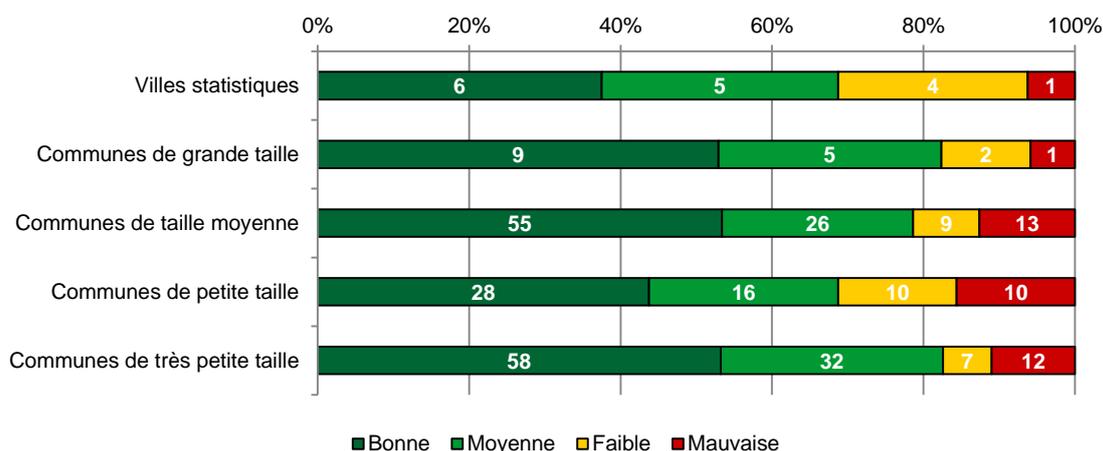
Figure 9 : Capacité d'autofinancement par commune, par périodes de 5 ans



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune

Seulement cinq villes statistiques et trois communes de grande taille affichent une capacité d'autofinancement faible ou mauvaise (figure 10). Parmi elles, seulement deux communes, dont celle de Lausanne, affichent une mauvaise capacité d'autofinancement. Néanmoins, la plupart des communes avec une mauvaise capacité d'autofinancement ont une taille plus petite. On ne constate pas d'autres différences qui dépendent de la taille des communes.

Figure 10 : Capacité d'autofinancement par commune, selon la catégorie de taille, 2014-2018



3. Quotité d'investissement

Explication de l'indicateur

La quotité d'investissement exprime les investissements bruts en pour cent des dépenses consolidées, cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune.

Un taux de plus de 20% est un indice d'activités d'investissement importantes. Par contre, un taux de moins de 10% suggère une faible activité. L'intensité optimale des activités d'investissement dépend du retard ou de l'avance accumulés dans la réalisation ou le renouvellement d'infrastructures. Un taux inférieur à 3% est souvent insuffisant.

Il importe d'apprécier la quotité d'investissement en tenant compte simultanément de la capacité d'autofinancement. Des intenses activités d'investissement peuvent en effet être justifiées pour des communes avec une grande capacité d'autofinancement tout en étant source d'inquiétudes pour des communes avec une marge de manœuvre plus limitée.

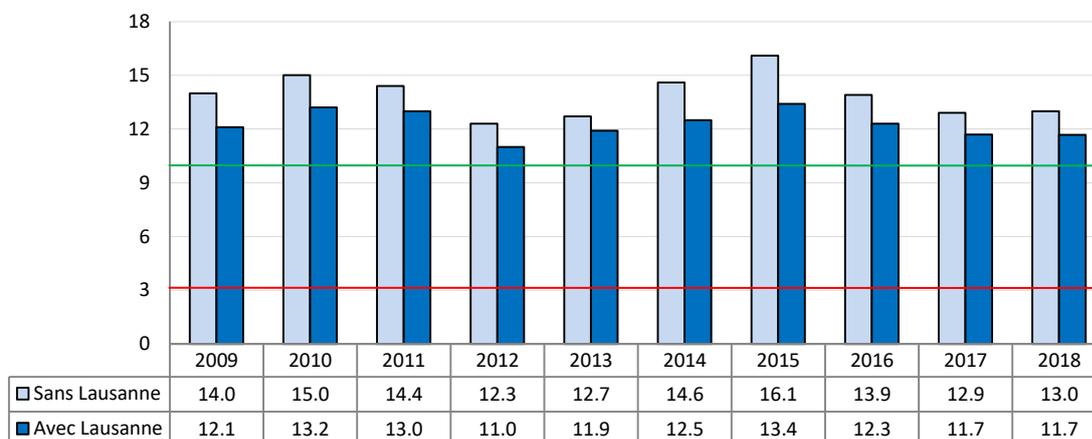
Formule de calcul	Valeurs appréciatives
$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$	>20% importante
	10-20% suffisante à bonne
	3-10% faible
	<3% insuffisante

Investissements bruts	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	5
Dépenses consolidées	Natures
+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
+ Dépenses reportées au bilan	5
- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Amortissements du découvert du bilan	333
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

Vue d'ensemble des communes

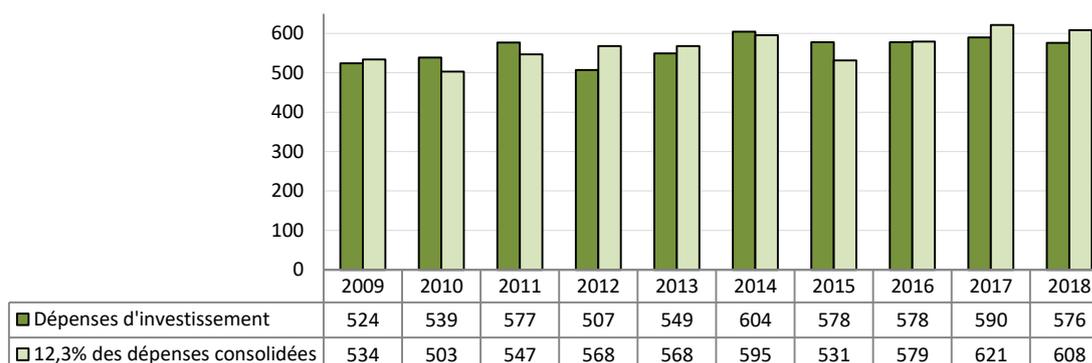
En 2018, les activités d'investissement des communes s'attestent sur un niveau suffisant (11,7%). La quotité d'investissement 2018 est néanmoins inférieure à la quotité moyenne mesurée sur la période 2009-2017 (12,3%). Par contre, la quotité de 2018 est encore supérieure au minimum de la période sous analyse (11,0%), minimum enregistré en 2012.

Figure 11 : Quotité d'investissement de l'ensemble des communes, en %, 2009-2018



La quotité d'investissement globale des communes ne supporte pas l'argument selon lequel, ces dernières années, elles auraient effectué un important report des investissements. En effet, leur effort d'investissement est constamment à un niveau suffisant. Malgré cela, on pourrait se demander quelles auraient dû être les dépenses d'investissement pour atteindre en 2018 une quotité d'investissement de 12,3%, c'est-à-dire la moyenne entre 2009 et 2017. Pour répondre à cette question, la figure 12 compare les dépenses d'investissement des communes avec 12,3% des leurs dépenses consolidées. En 2018, la différence entre les dépenses d'investissement réelles et celles théoriques est seulement de CHF 32 millions.

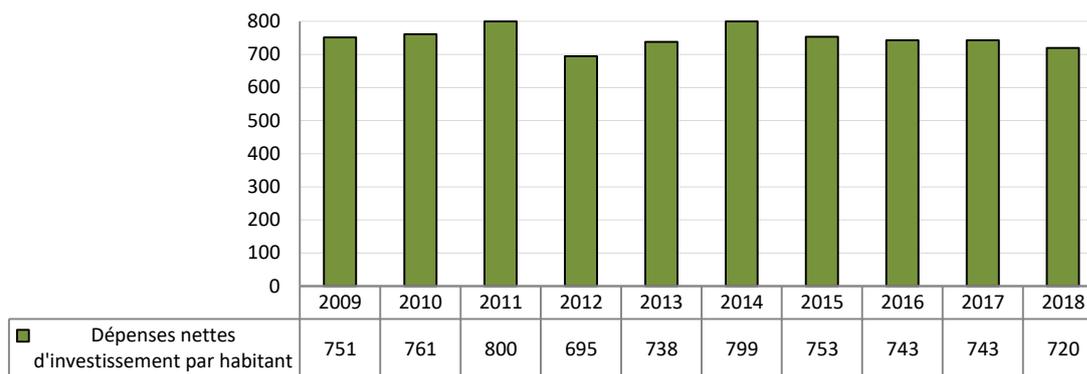
Figure 12 : Dépenses nettes d'investissement en millions de francs, 2009-2018



L'analyse des dépenses nettes d'investissement par habitant de l'ensemble des communes permet d'obtenir un éclairage supplémentaire (figure 13). Dans la période 2016-2018, ces dépenses nettes ont été d'environ 30 francs par habitant inférieures à celles des périodes précédentes. En montants absolus, cette différence correspond à CHF 24 millions.

Sachant que, en 2018, la quotité d'investissement globale des communes est suffisante, ces montants constituent des écarts à la moyenne et pas la mesure d'un besoin des communes.

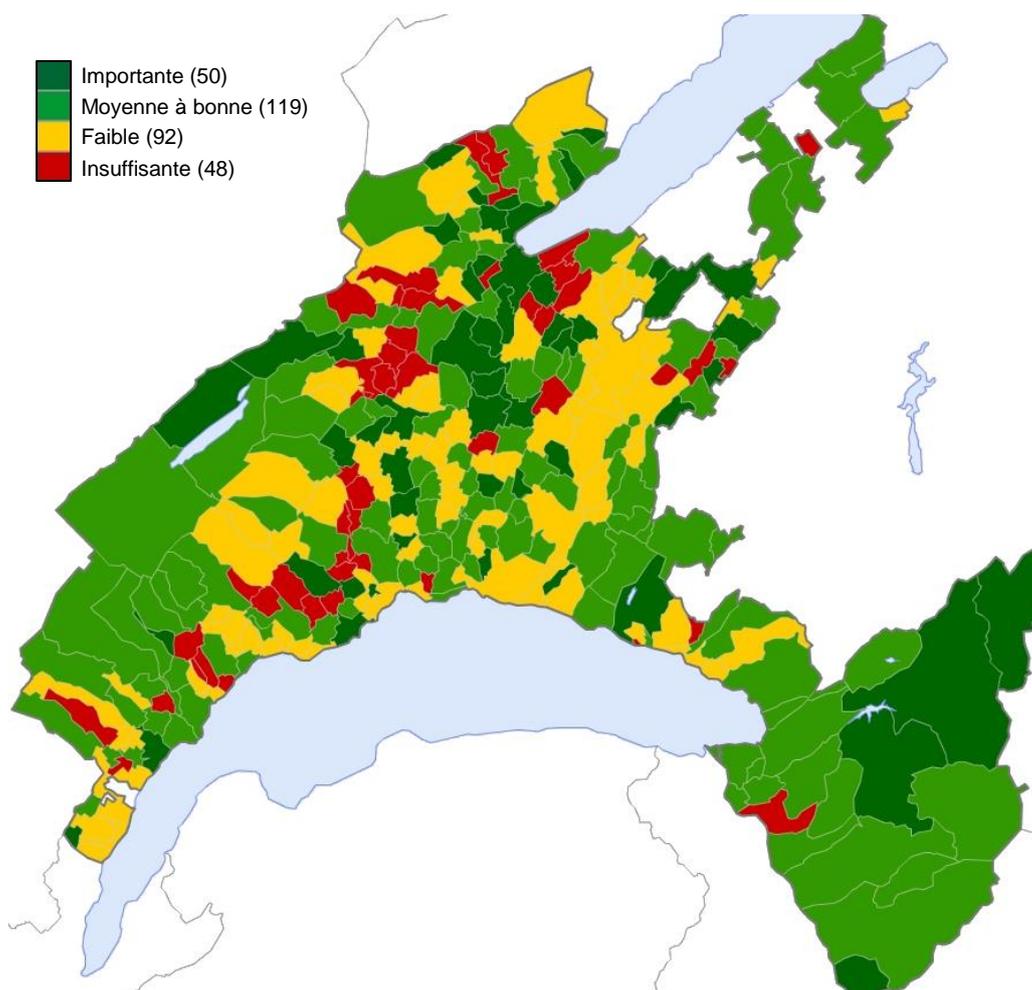
Figure 13 : Dépenses nettes d'investissement par habitant, 2009-2018



Analyse globale des résultats par commune

En moyenne sur cinq ans (2013-2018), 50 communes affichent des activités d'investissement importantes (figure 14). Pour 11 de ces communes, ces activités pourraient même être trop importantes, car leur quotité d'investissement dépasse 30%. Par contre, 119 communes ont des activités d'investissement qui peuvent être qualifiées de moyennes, voire de bonnes.

Figure 14 : Quotité d'investissement par commune, 2014-2018

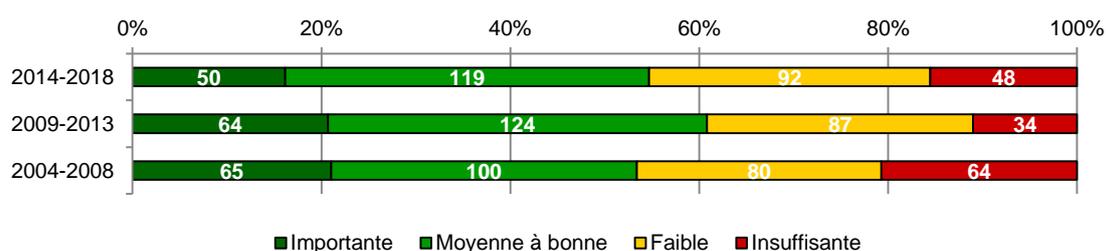


L'effort d'investissement est faible ou insuffisant pour 140 communes. Parmi ces communes, 51 affichent des activités d'investissement qui sont insuffisantes. Toutefois, ce chiffre ne doit pas inquiéter excessivement car, comme on le verra par la suite, ces communes sont presque toutes des communes de (très) petite taille. Leur faible quotité d'investissement est tout simplement la conséquence du fait que ces communes délèguent la plupart des leurs dépenses d'investissements à des associations intercommunales. Par conséquent, ces dépenses n'apparaissent pas comme des dépenses d'investissements dans les comptes de ces communes, mais comme des charges de transfert en faveur de ces associations. Compte tenu de cette particularité, les activités d'investissement des communes vaudoises sont donc encore plus importantes que ce que la moyenne globale pourrait faire penser.

Analyse des résultats par périodes de 5 ans

Par rapport à la période 2009-2013 (figure 15), durant la période 2014-2018, les communes avec des activités d'investissement importantes sont passées de 64 à 50 (-14). A l'inverse, le nombre de communes avec des activités d'investissement insuffisantes est passé de 34 à 48 (+14). Enfin, le nombre de communes avec une activité moyenne ou bonne est stable. Par contre, la situation de la période 2014-2018 demeure meilleure de celle qui a caractérisé la période 2004-2008, quand 64 communes avaient une quotité d'investissement insuffisante.

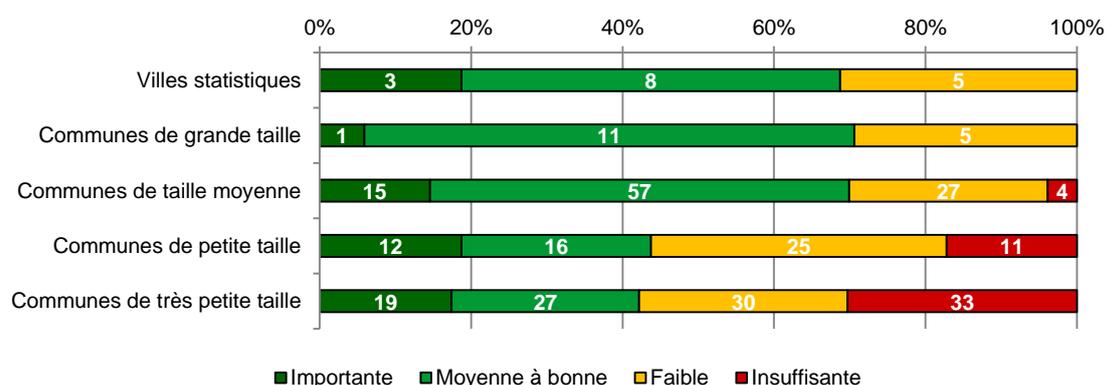
Figure 15 : Quotité d'investissement par commune, par périodes de 5 ans



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune

Parmi les villes statistiques et les communes de grande taille on n'observe pas de communes avec des activités d'investissement insuffisantes (figure 16). Il en va différemment dans la catégorie des communes de taille moyenne. Toutefois, la plupart des communes avec des activités insuffisantes sont de (très) petite taille. La proportion de communes avec des activités faibles ou insuffisante y est aussi beaucoup plus importante.

Figure 16 : Quotité d'investissement par commune, selon la catégorie de taille, 2014-2018



4. Classification synthétique (autofinancement et investissements)

La classification proposée dans cette section vise à donner un aperçu global de la situation de chaque commune sur la base des indicateurs illustré jusqu'ici (degré d'autofinancement, capacité d'autofinancement et quotité d'investissement). On distingue trois situations :

Communes à risque

Il s'agit de communes qui combinent un degré d'autofinancement très mauvais avec une très faible capacité d'autofinancement. Durant la période 2014-2018, c'était le cas pour 24 communes. Elles étaient 19 durant la période 2009-2013 et 47 durant la période 2004-2008.

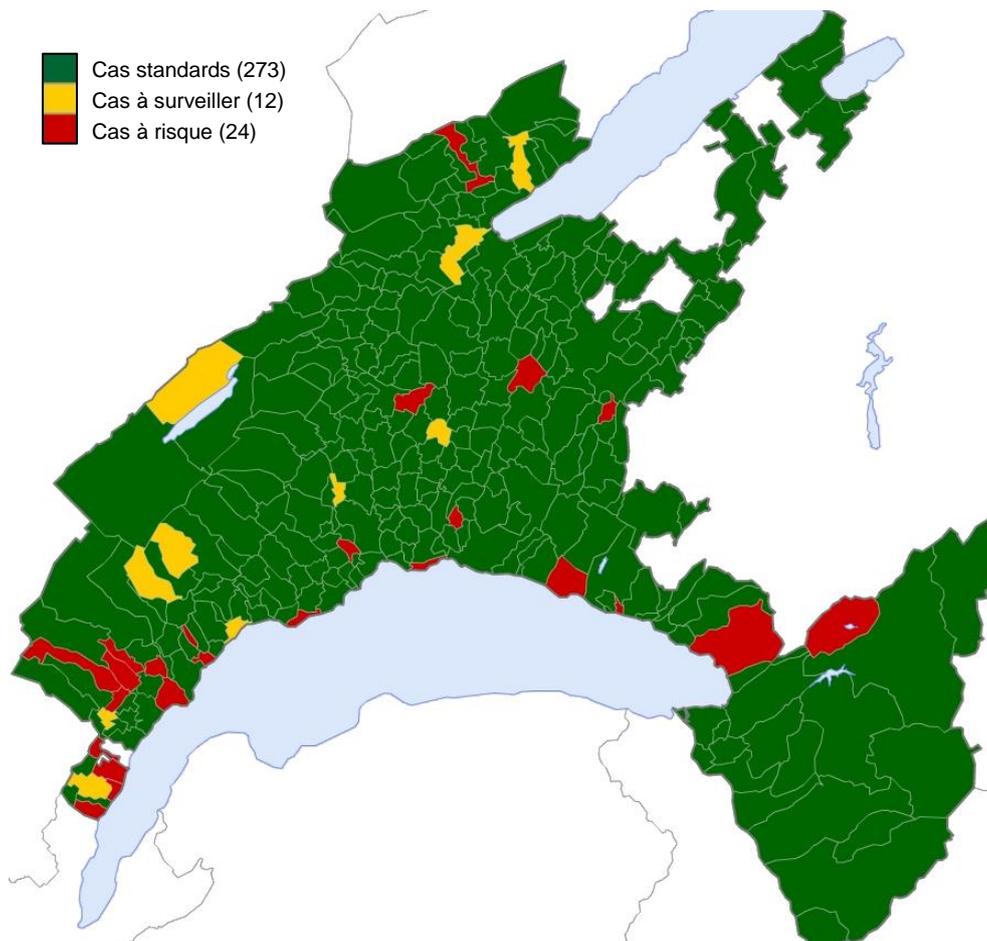
Communes dont l'évolution doit être surveillée

Il s'agit de communes qui combinent un degré d'autofinancement très mauvais avec une faible capacité d'autofinancement ou un degré d'autofinancement insuffisant (à condition que la valeur de la quotité d'investissement n'indique pas une activité importante) et une très faible capacité d'autofinancement. Durant la période 2014-2018, 12 communes répondent à ces critères (contre 13 durant la période 2009-2013 et 11 durant la période 2004-2008).

Communes ne nécessitant pas de surveillance

Il s'agit des 273 communes qui ne correspondent pas aux deux définitions ci-dessus.

Figure 17 : Classification synthétique (autofinancement et investissements), 2014-2018



B. Endettement et coût de l'endettement

5. Endettement net / fortune nette par habitant

Explication de l'indicateur

La différence entre les engagements de la commune et la valeur de son patrimoine financier représente son endettement net ou, si négative, sa fortune nette. Afin de les rendre plus comparables entre les communes, ces montants sont exprimés en francs par habitant.

L'endettement net est sensible au mode de financement des investissements adopté par les communes. En particulier, l'adhésion à une association de communes pour la réalisation de certaines tâches est de nature à réduire les engagements mis au bilan par la commune. En effet, ces associations peuvent directement recourir à l'emprunt pour financer leurs investissements plutôt que demander à leurs membres d'y participer directement.

Les emprunts des associations intercommunales engagent leurs membres. Afin de ne pas sous-estimer l'endettement net des communes qui font le plus recours aux associations de communes, il faut tenir compte des dettes et de la fortune des associations de communes dans le calcul de l'indicateur. En l'absence d'informations exhaustives, nous avons supposé une répartition au prorata de la population des communes-membres.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Engagements} - \text{Patrimoine financier}}{\text{Population résidente permanente (au 31.12)}}$	< 0	fortune nette
	0-1'000	faible endettement
	1'000-3'000	endettement modéré
	3'000-5'000	haut endettement
	>5'000	très haut endettement

Patrimoine financier	Natures
+ Disponibilités	910
+ Débiteurs et comptes courants	911
+ Placements du patrimoine financier	912
+ Actifs transitoires	913

Engagements	Natures
- Engagements courants	920
- Dettes à court terme	921
- Emprunts à moyen et long terme	922
- Engagements envers des propres établissements et fonds	923
- Passifs transitoires	925

Note 1 : La qualité de cet indicateur dépend de l'uniformité des pratiques communales en ce qui concerne l'attribution des éléments de la fortune au patrimoine administratif plutôt que financier.

Note 2 : Cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes des communes. La prise en compte de ces réserves latentes améliorerait l'évaluation de l'endettement des communes.

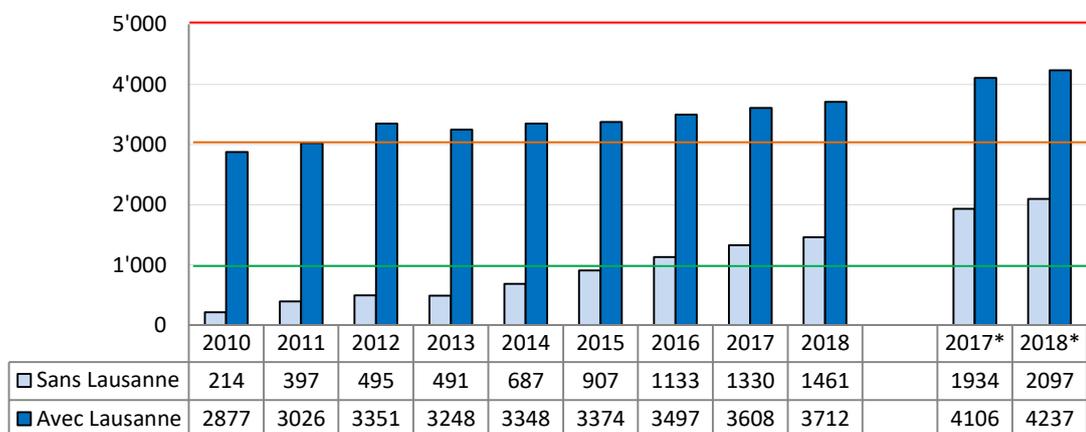
Vue d'ensemble des communes

En 2018, l'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne et sans tenir compte des dettes des associations intercommunales) est dans la fourchette basse d'un endettement modéré (figure 18). Jusqu'en 2015 cet endettement pouvait encore être qualifié de faible, mais il était déjà en rapide augmentation depuis plusieurs années.

Le diagnostic de la situation est différent si on tient compte aussi de Lausanne. En effet, son très haut endettement augmente de manière significative l'endettement net communal. En comparaison intercantonale, on retrouve des communes globalement plus endettées que les celles vaudoises uniquement dans trois autres cantons (Tessin, Jura et Bâle-Ville).

En prenant en considération les dettes nettes intercommunales, l'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne) augmente de 640 francs. Malgré cette forte augmentation, l'endettement global des communes demeure modéré.

Figure 18 : Endettement net de l'ensemble des communes, en francs par habitant, 2010-2018



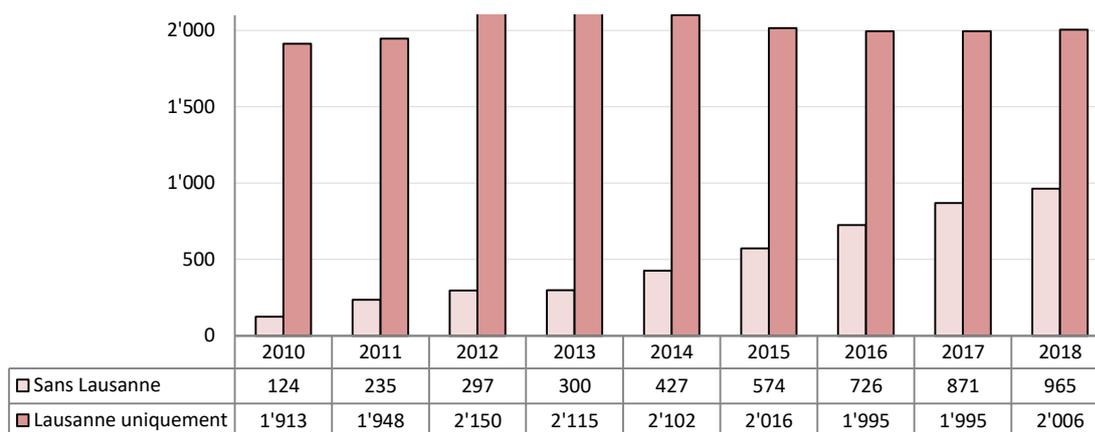
Montants nominaux. 2017* et 2018* tiennent compte d'une estimation des dettes des associations intercommunales.

La figure 19 (page suivante) permet d'apprécier le niveau d'endettement net, en millions de francs de l'ensemble des communes (sans Lausanne), ainsi que de Lausanne. En 2018, la dette nette de Lausanne est environ le double de celle de l'ensemble des autres communes. Toutefois, la dette nette de la capitale est très stable. En effet, après une diminution d'environ CHF 100 millions entre 2014 et 2015, celle-ci est désormais stable autour des 2 milliards.

L'endettement net de l'ensemble des autres communes était très faible (CHF 124 millions) au début de la période sous analyse. Toutefois, elle a par la suite augmenté de manière constante jusqu'à atteindre son niveau actuel de CHF 965 millions. Entre 2017 et 2018 l'augmentation de l'endettement net a été de CHF 94 millions. En revanche, sur les cinq dernières années cette augmentation a été, en moyenne, de CHF 134 millions par an. On constate donc un ralentissement récent de la vitesse d'endettement des communes.

L'endettement net des associations intercommunales était de CHF 396 millions en 2017 et de CHF 420 millions en 2018 (augmentation annuelle de CHF 24 millions). Cet endettement ne concerne pas Lausanne car elle n'est pas membre d'associations intercommunales.

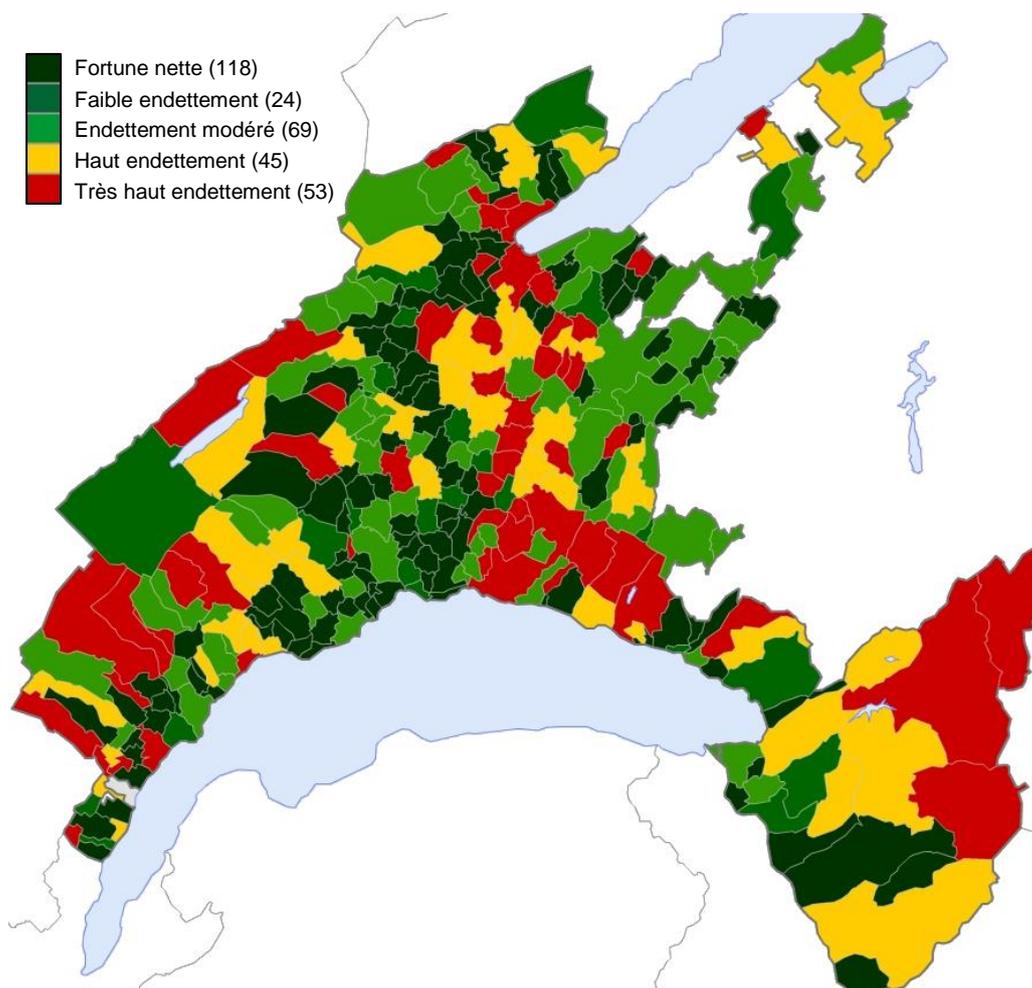
Figure 19 : Endettement net des communes, en millions de francs, 2010-2018



Analyse globale des résultats par commune

La situation des communes en matière d'endettement net est très hétérogène (figure 20). L'endettement net par habitant est faible pour 24 communes, ainsi que modéré pour 69. Si on additionne ces communes aux 118 communes avec une fortune nette, on peut constater que plus des deux-tiers des communes ont un endettement nul ou tout à fait tolérable.

Figure 20: Endettement net par habitant et par commune, 2018



Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales.

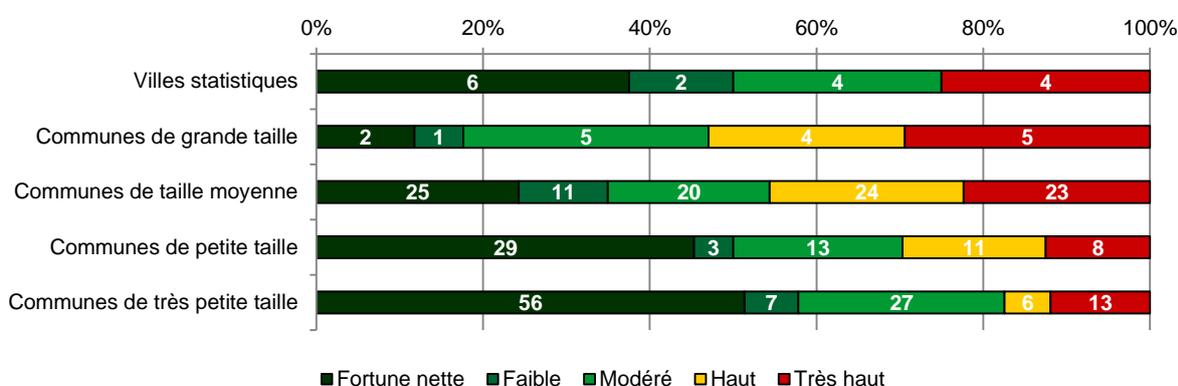
Ils ne restent ainsi que 45 communes avec un haut endettement net par habitant et 53 communes avec un très haut endettement. Parmi ces dernières, cinq communes dépassent même les 10'000 francs d'endettement net par habitant. Lausanne est évidemment parmi ces communes. Les autres communes sont Puidoux, La Rippe, Rougemont et Suchy.

Analyse des résultats par catégorie de taille de commune²

Environ la moitié des communes de (très) petite taille disposent d'une fortune nette (figure 21). Cela signifie que leur patrimoine financier est supérieur au montant total de leurs engagements. Cette situation enviable concerne aussi 6 villes (plus d'un tiers de la catégorie), 2 communes de grande taille et 25 de taille moyenne (25% de la catégorie).

Deux villes ont un endettement très haut (Lausanne et Prilly). Villes statistiques mises à part, la proportion des communes avec un (très) haut endettement diminue avec leur taille.

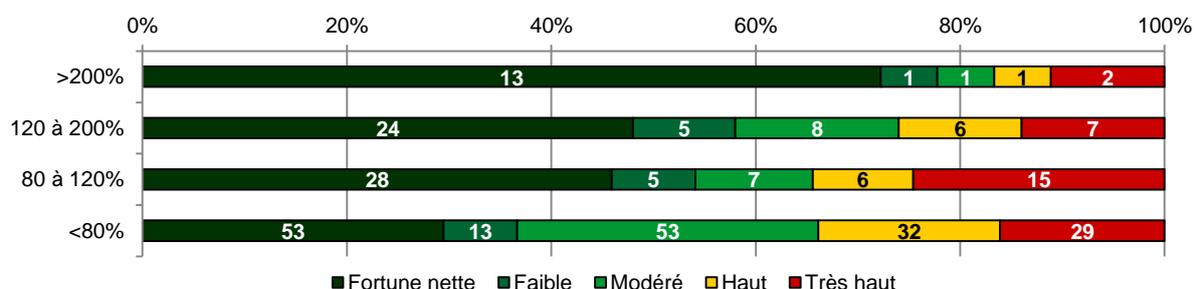
Figure 21 : Endettement net par habitant, selon la catégorie de taille, 2018



Analyse des résultats par catégories de capacité fiscale

L'analyse de l'endettement des communes en fonction de la valeur du point d'impôt permet de constater que les communes avec une capacité fiscale double par rapport à la moyenne disposent pour la plupart d'une fortune nette (figure 22). Elles font aussi moins souvent face à un (très) haut niveau d'endettement net. Néanmoins, trois de ces communes affichent quand même un endettement net haut (Coppet), voire très haut (Rougemont et Rolle).

Figure 22 : Endettement net par habitant, selon la capacité fiscale exprimée en pourcentage de la valeur moyenne du point d'impôt communal (voir section 11), 2018



² L'absence de données sur la répartition des dettes intercommunales avant 2017 empêche une comparaison par périodes.

6. Rapport entre dette brute et revenus courants

Explication de l'indicateur

Afin d'évaluer si la situation d'endettement des communes est proportionnée à leur revenu, la dette brute est rapportée au revenu courant. Cet indicateur renseigne sur la part du revenu courant qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette. Dans le calcul de cet indicateur il faut tenir compte de la dette brute des associations de communes.

Pour rappel, la version de l'indicateur se limitant aux emprunts directs des communes est déjà utilisée par quelques communes dans le cadre de la détermination du plafond d'endettement. Bien qu'il soit recommandé de ne pas fixer un plafond dépassant le 250% des revenus réguliers non affectés, un indicateur supérieur à 150% est déjà mauvais.

Selon la commune considérée, le rapport entre dette brute et revenu courant peut être moins positif que l'autre indicateur proposé aux communes par la Direction des finances communales pour déterminer leur plafond d'endettement, c'est-à-dire le rapport entre dette nette et revenus fiscaux réguliers.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$	≤50%	très bon
	50-100%	bon
	100-150%	acceptable
	150-200%	mauvais
	>200%	critique

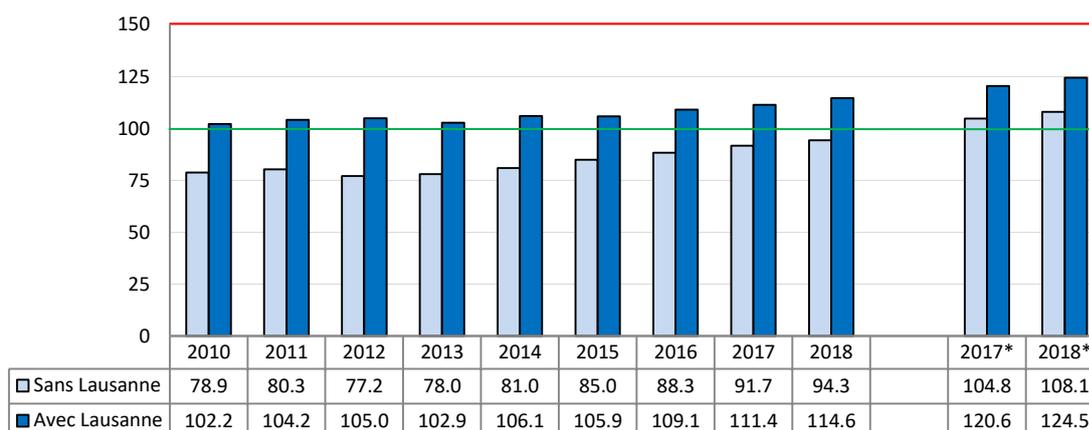
Dette brute	Natures
- Dettes à court terme	921
- Emprunts à moyen et long terme	922
- Engagements envers des propres établissements et fonds	923
Revenus courants	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Note 1 : Parmi les 309 communes qui ont fixé un plafond de l'endettement pour la législature 2016-2021, 291 communes ont choisi un plafond de l'endettement brut. Cela correspond au 94% de toutes les communes. Pour cette raison, dans ce rapport nous nous focalisons sur cet indicateur.

Vue d'ensemble des communes

En 2018, le rapport entre dette brute (hors dettes des associations intercommunales) et revenus courants de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est bon (94,3%, voir figure 23). Toutefois, ce rapport se détériore constamment depuis 2012. Pour comparaison, la médiane intercantonale est seulement de 84,8%. Si on tient compte des dettes des associations de communes, le rapport entre dette brute et revenus courants de l'ensemble des communes (sans Lausanne) dépasse 100%. Son évaluation passe donc de bon à acceptable. Sans surprise, l'ajout de Lausanne péjore le rapport entre dette brute et revenus courants.

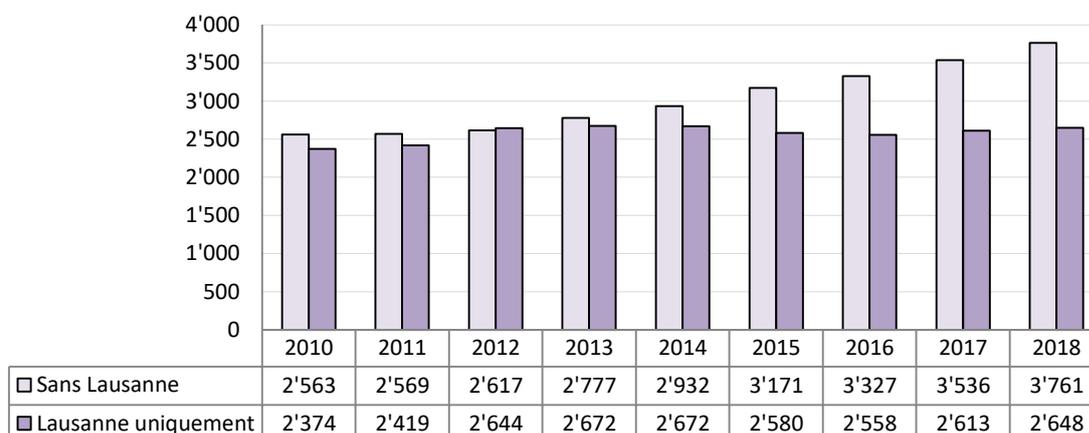
Figure 23 : Rapport entre dette brute et revenus, en %, 2010-2018



2017* et 2018* tiennent aussi compte d'une estimation des dettes des associations intercommunales.

En 2012, la dette brute de Lausanne était, en millions de francs, grosso modo équivalente à la dette brute de l'ensemble des autres communes (figure 24). Par la suite, la dette lausannoise s'est stabilisée pendant que la dette brute des autres communes n'a pas cessé de croître. Entre 2017 et 2018, l'augmentation de la dette brute de ces communes a été de CHF 225 millions. En revanche, sur les cinq dernières années cette augmentation a été, en moyenne, de CHF 197 millions par an. L'écart entre l'augmentation de la dette brute de ces communes et l'augmentation de leur dette nette (voir section précédente) indique qu'elles ne se sont pas uniquement endettées pour payer leurs dépenses, mais aussi pour acquérir des actifs financiers. La dette brute des associations intercommunales était de CHF 494 millions en 2017 et de CHF 544 millions en 2018 (augmentation annuelle de CHF 50 millions).

Figure 24 : Endettement brut des communes, en millions de francs, 2010-2018



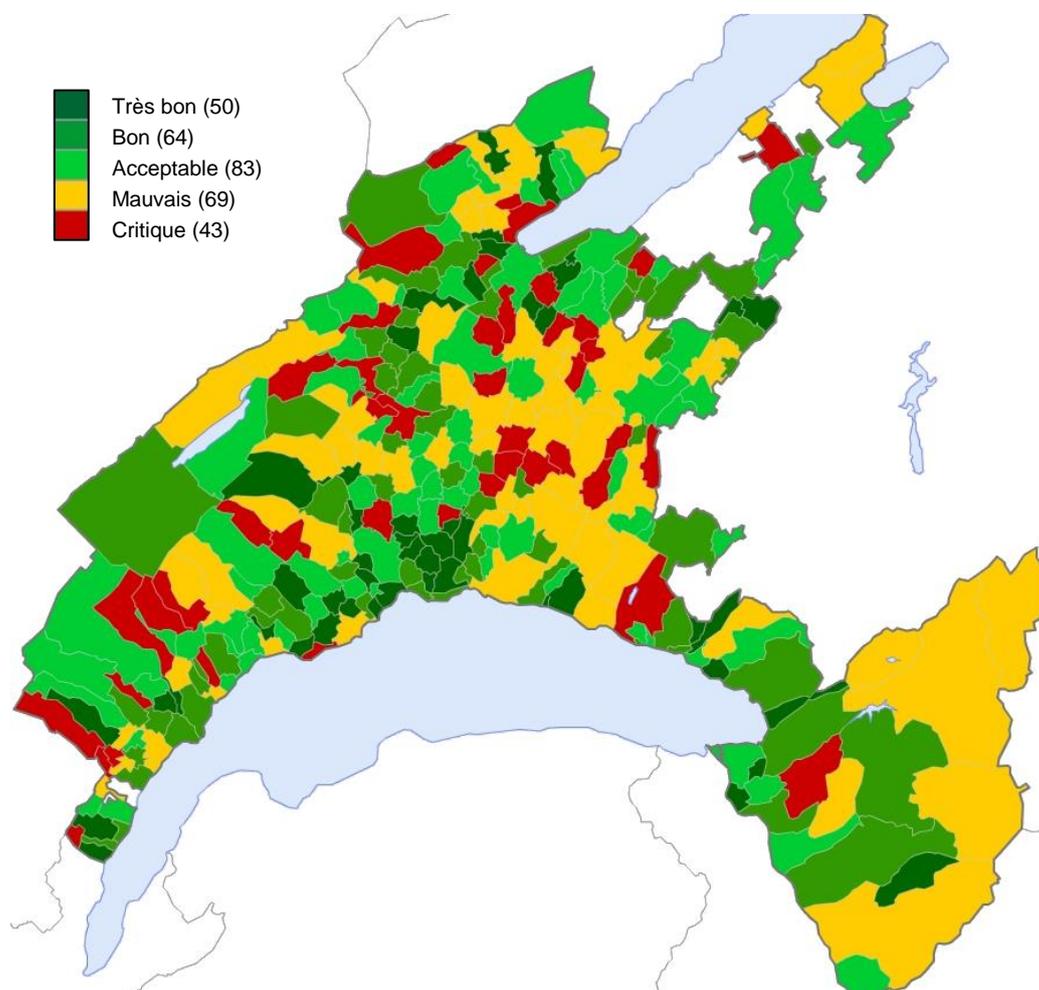
Analyse globale des résultats par commune

En 2018, un peu plus d'un tiers des communes (114) font état d'un rapport entre dette brute et revenus courants qui est bon, voire très bon. Cette proportion monte à deux communes sur trois quand on considère aussi les communes avec un rapport acceptable (83).

A l'inverse, environ un tiers des communes affichent un rapport entre dette brute et revenus courants qui est mauvais, voire critique. L'évolution du rapport entre la dette brute et les revenus courants des 69 communes qui font état d'un mauvais rapport devrait être surveillée de près pour éviter une dégradation. Il est fortement recommandé que les 43 communes avec un rapport critique redoublent rapidement leurs efforts de désendettement.

Pour rappel, l'indicateur de la dette brute par rapport aux revenus courants peut surestimer la gravité de la situation des communes qui disposent d'un patrimoine financier important.

Figure 25: Rapport entre dette nette et revenus courants par commune, 2018

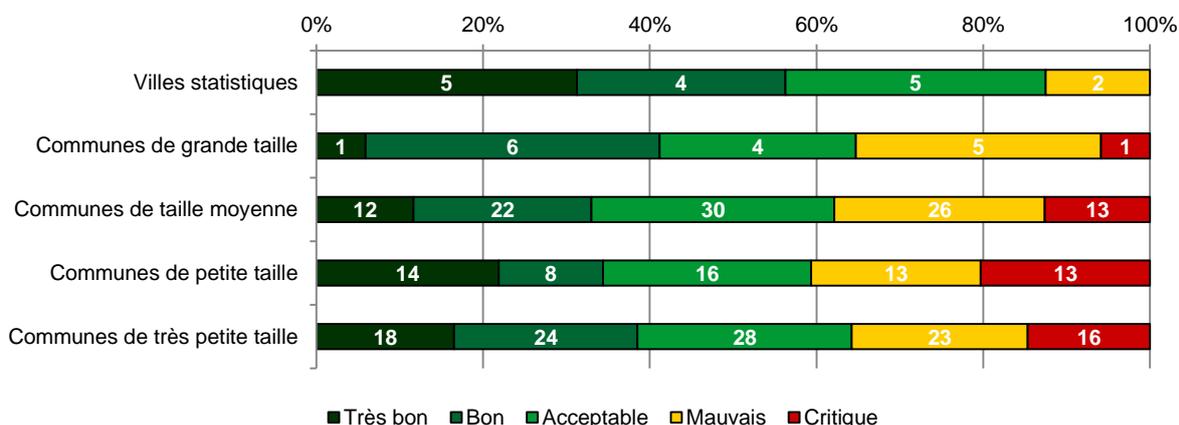


Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales.

Analyse des résultats par catégorie de taille de commune³

Le rapport entre dette brute et revenus courants est au moins acceptable pour toutes les villes statistiques et pour toutes les communes de grande taille sauf une (Echallens). Villes mises à part, toutes les autres catégories présentent grosso modo la même proportion de communes caractérisées par un rapport mauvais ou critique (environ 35-40% du total).

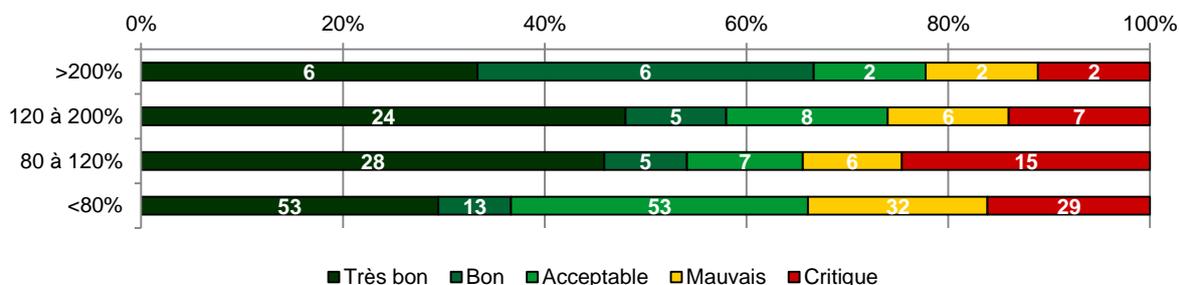
Figure 26 : Rapport entre dette brute et revenus, selon la catégorie de taille, 2018



Analyse des résultats par catégories de capacité fiscale

L'analyse de l'endettement des communes en fonction de leur valeur du point d'impôt permet de constater que les communes avec une capacité fiscale double par rapport à la moyenne tendent à avoir plus rarement que les autres communes un très bon rapport entre dette brute et revenus courants (figure 27). Cela peut s'expliquer par une utilisation volontariste de l'endettement pour acquérir du patrimoine financier. Toutefois, l'indicateur actuel ne permet pas de comparer correctement les communes à forte capacité fiscale avec les communes présentant une capacité fiscale plus faible, car il ne tient pas compte de la contribution nette des premières au financement du système de péréquation, contribution qui réduit les revenus courants effectivement à leur disposition. La complexité du système de péréquation actuel ne permet pas d'en tenir compte. L'indicateur actuel sera modifié pour en tenir compte quand la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) entrera en vigueur.

Figure 27 : Rapport entre dette brute et revenus courants, selon la capacité fiscale exprimée en pourcentage de la valeur moyenne du point d'impôt communal (voir section 11), 2018



³ L'absence de données sur la répartition des dettes intercommunales avant 2017 empêche une comparaison par périodes.

7. Quotité des intérêts nets

Explication de l'indicateur

La quotité des intérêts nets mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts perçus grâce aux placements du patrimoine financier. En règle générale, plus la quotité des intérêts est élevée plus l'endettement est important et pèse sur la situation financière de la commune.

Cet indicateur peut prendre une valeur inférieure à 0 dans les communes dont les revenus du patrimoine sont supérieurs aux intérêts de leurs dettes. En période de taux élevés, la charge des intérêts est jugée excessive à partir d'une quotité de 6%. Toutefois, en période de taux bas, une quotité inférieure peut déjà représenter un danger en cas d'augmentation des taux.

Les communes avec une quotité des intérêts nets excessive devraient tout faire pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique qui sera variablement réabsorbé sur plusieurs exercices. En effet, plus la quotité des intérêts nets est élevée, plus la part du revenu courant de la commune qui ne peut plus être consacrée au financement des prestations publiques est significative.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenu courant}}$$

Valeurs appréciatives

≤2%	très faible
2-4%	faible
4-5%	moyenne
5-6%	forte
>6%	excessive

	Natures
Intérêts nets	
+ Intérêts passifs	32
- Revenus des capitaux du patrimoine financier	422
Revenu courant	
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

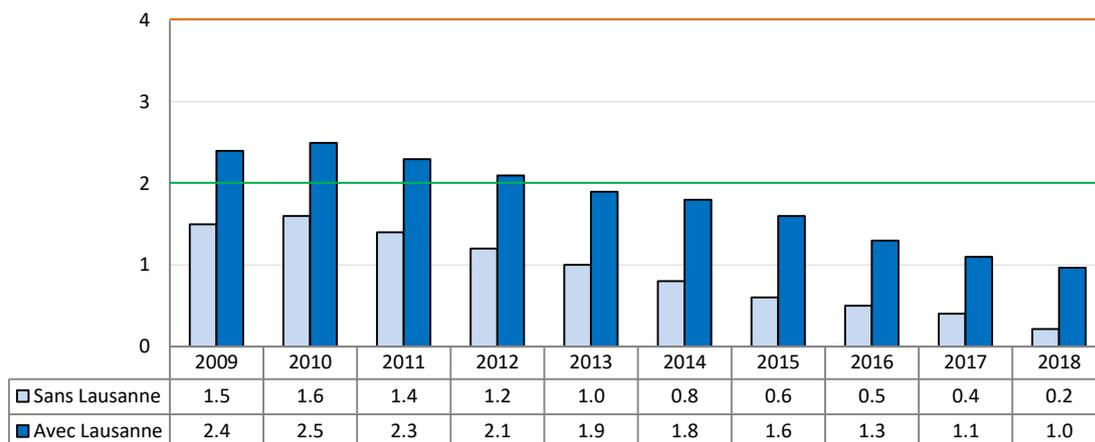
Note 1 : Le choix de se focaliser sur les intérêts nets plutôt que sur les intérêts bruts se justifie par le fait que l'endettement communal sert aussi à financer des placements dans le patrimoine financier. Or, ces derniers génèrent des recettes qui peuvent couvrir, en totalité ou en partie, les intérêts passifs. Ne s'appuyer que sur les intérêts bruts donnerait donc une vision de la situation trop pessimiste.

Note 2 : Les revenus des immeubles du patrimoine financier devraient aussi être soustraits des intérêts passifs – et les charges qu'ils engendrent ajoutées. Malheureusement, les données comptables actuellement fournies par les communes ne permettent pas cette correction. L'introduction de MCH2 changera la donne. D'ici là, cet indicateur donne une vision pessimiste de la réalité.

Vue d'ensemble des communes

En 2018, la quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est de 0.2% (Figure 28). Il s'agit du minimum des dix dernières années. Il s'inscrit dans une diminution constante, de la part des revenus courants que les communes (Lausanne y comprise) consacrent chaque année au paiement des intérêts de leur dette. Cette diminution est à contre-courant de l'évolution de la dette (voir sections précédentes). Elle s'explique par des taux d'intérêt historiquement bas. Alors que le coût moyen des dettes de l'ensemble des communes était de 3.06% en 2009, il n'est que de 1.52% en 2018 (source : StatVD).

Figure 28 : Quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes, en %, 2009-2018

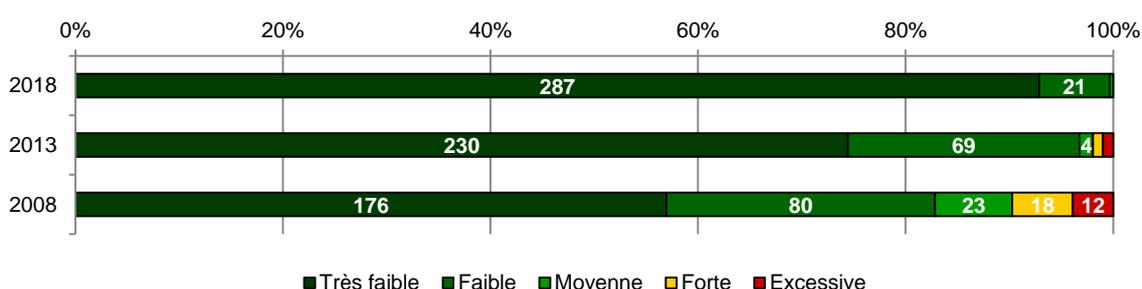


Analyse des résultats par commune et par périodes

En raison du très faible niveau des taux d'intérêt, aucune commune n'affiche une quotité des intérêts forte ou excessive (figure 29). La très grande majorité des communes (287) ont une quotité des intérêts très faible. Parmi elles, 131 ont même une quotité inférieure à 0, ce qui signifie que les revenus des leurs placements excèdent les intérêts passifs sur leur dette. La quotité des intérêts nets de presque toutes les communes restantes (21) est faible. Uniquement une commune affiche encore une quotité des intérêts supérieure à 4%.

L'année 2018 affiche des résultats meilleurs qu'en 2013 et 2008. En 2008 il y avait 12 communes avec une quotité des intérêts excessive (supérieure à 6%), 18 communes avec une quotité forte (entre 5% et 6%) et 23 avec une quotité moyenne (entre 4% et 6%). D'autre part, en 2012 il y avait 3 communes avec une quotité excessive, 3 avec une quotité forte et 4 avec une quotité moyenne. La baisse des taux des dernières années a donc réduit les quotités des intérêts nets des communes malgré une augmentation de leur endettement.

Figure 29 : Quotité des intérêts nets par commune, 2008, 2013 et 2018



8. Quotité de la charge financière

Explication de l'indicateur

La quotité de la charge financière est exprimée en pour cent des revenus. Elle révèle la part des revenus qui est absorbée par l'ensemble du service de la dette, c'est-à-dire par le paiement des intérêts et par les amortissements. Il s'agit donc d'une mesure de la contrainte exercée par l'existence d'une dette sur la marge de manœuvre financière d'une commune.

Une part supérieure à 10% est l'indice d'un besoin élevé au niveau des amortissements comptables et/ou d'un endettement élevé. On peut estimer que la charge financière devient excessive au-delà d'une part de 15%. Une quotité de la charge financière inférieure (dans l'idéal inférieure à 5%) est donc plus que souhaitable.

Il s'agit bien évidemment d'un indicateur complémentaire à la quotité des intérêts nets, car il additionne au poids de ces derniers le poids des amortissements ordinaires ou obligatoires. Par conséquent, il est important de tenir compte du niveau des taux d'intérêts sur la dette, actuellement particulièrement bas, lors de l'interprétation de cet indicateur.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus}}$	<5%	faible
	5-10%	supportable
	10-15%	élevée
	>15%	excessive

Charge financière	Natures
+ Intérêts nets (voir section précédente)	32
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
Revenu	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Note 1 : Cet indicateur ne tient pas compte de la charge financière des associations de communes. Par conséquent, cet indicateur tend à sous-estimer la quotité de la charge financière des communes qui délèguent beaucoup d'investissements à ces associations.

Vue d'ensemble des communes (Figure 30)

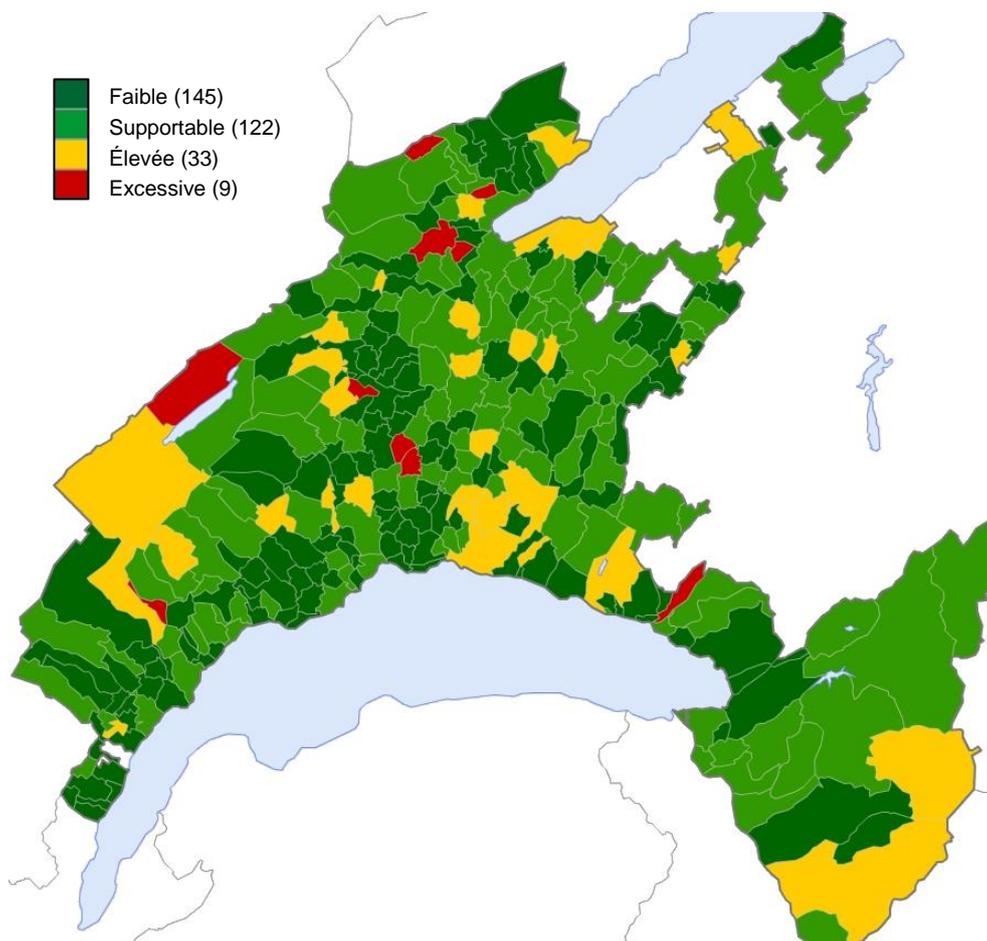
En 2018, la quotité de la charge financière de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est de 5.5%. Il s'agit de la valeur la plus basse de la période de dix ans sous examen. La quotité de la charge financière est donc supportable, voire même proche d'un faible niveau. Comme déjà dit dans le cas de la quotité des intérêts nets, cette diminution est à contre-courant de l'évolution de la dette et s'explique par des taux d'intérêt historiquement bas.

Figure 30 : Quotité de la charge financière de l'ensemble des communes, en %, 2009-2018



Analyse globale des résultats par commune

Figure 31: Quotité de la charge financière par commune, 2018

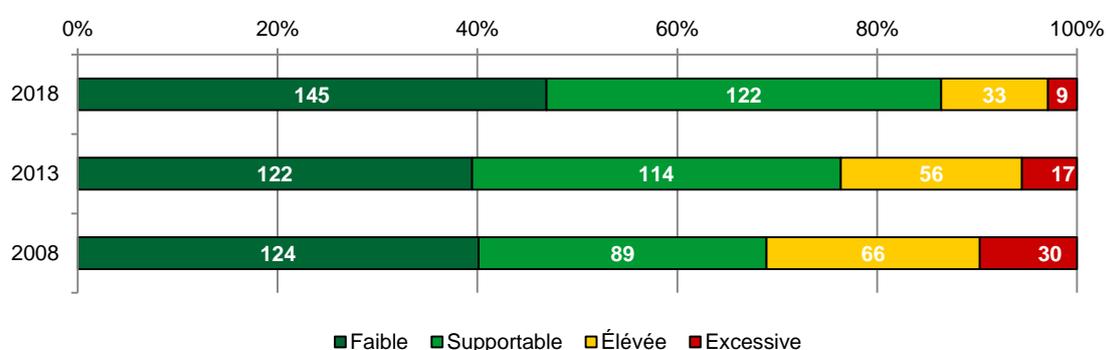


En 2018, la quotité de la charge financière de 145 communes est faible (figure 31). Cette quotité est supportable pour 122 autres communes. Par contre, 42 communes ont une quotité élevée (entre 10% et 15%) ou excessive (supérieure à 15%). Ces communes ont donc une marge de manœuvre fortement limitée par les investissements consentis dans le passé, marge qui est susceptible de se réduire encore plus si les taux d'intérêts de leur dette devaient monter. La situation de neuf communes est d'ores et déjà assez problématique.

Analyse des résultats par communes et par périodes

L'année 2018 est caractérisée par des résultats meilleurs qu'en 2012 et, surtout, qu'en 2007. Toutefois, les différences sont moins marquées que celles constatées lors de l'analyse des quotités des intérêts nets. En 2008 il y avait 66 communes avec une quotité de la charge financière élevée et 30 communes avec une quotité excessive. D'autre part, en 2012 il y avait 56 communes avec une quotité élevée et 17 communes avec une quotité excessive.

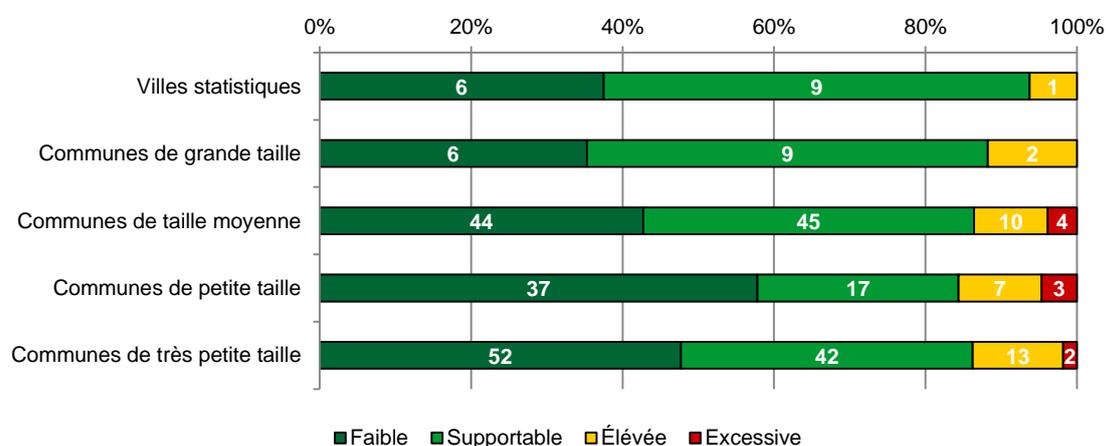
Figure 32 : Quotité de la charge financière par commune, 2008, 2013 et 2018



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune

Toutes les villes statistiques sauf une affichent une quotité de la charge financière faible ou supportable (figure 33). Les neuf communes avec une charge excessive sont de taille moyenne ou inférieure. Toutefois, les communes de (très) petite taille sont en même temps aussi celles qui affichent plus fréquemment une quotité de la charge financière faible.

Figure 33 : Quotité de la charge financière par commune, selon la catégorie de taille, 2018



9. Classification synthétique (endettement et coût de l'endettement)

La classification proposée ici vise à donner un aperçu global de la situation de chaque commune sur la base des indicateurs (de coût) d'endettement. Elle prévoit trois classes.

Communes à risque

Il s'agit des 21 communes avec un très haut endettement net (supérieur à 5'000 francs par habitant) et un rapport critique (supérieur à 200%) entre dette brute et revenus courants.

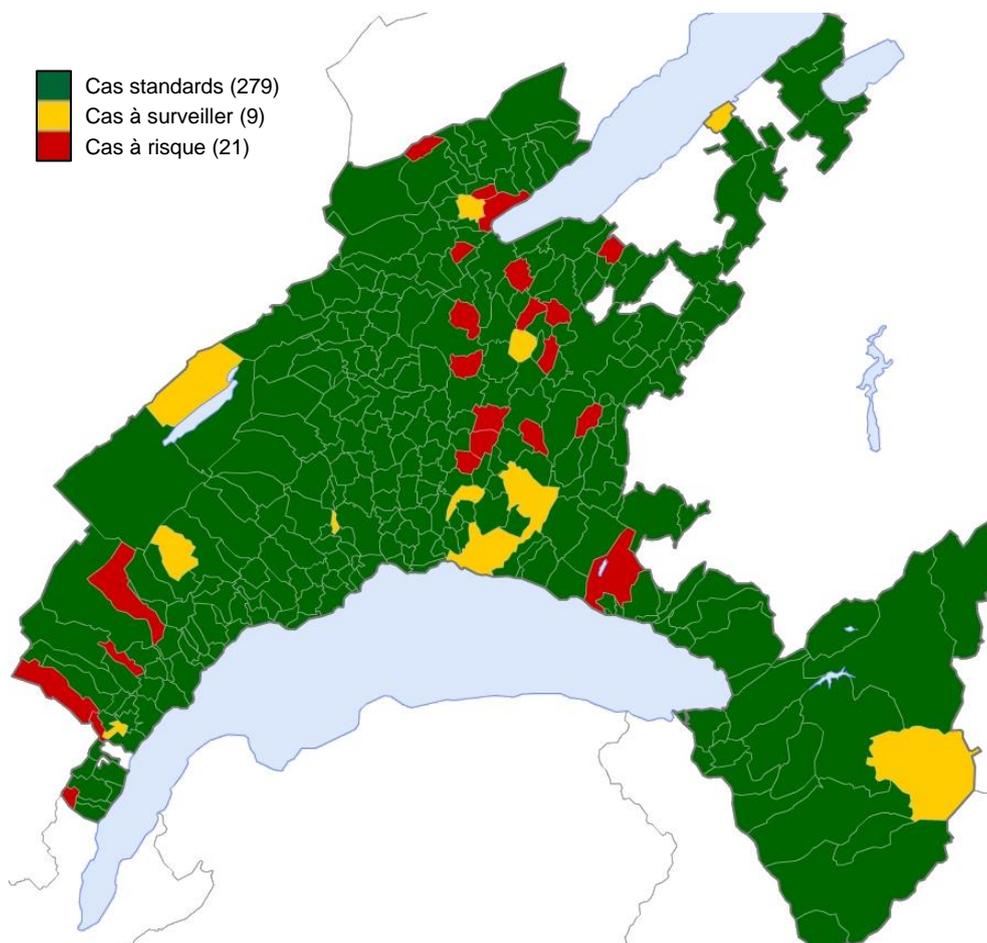
Communes dont l'évolution doit être surveillée

Il s'agit des 9 communes avec un très haut endettement net par habitant et un mauvais rapport entre dette brute et revenus courants (entre 150% et 200%) tout en ayant au moins une quotité des intérêts nets ou de la charge financière forte/élevée ou excessive.

Communes ne nécessitant pas de surveillance

Il s'agit de toutes les communes qui ne correspondent pas aux deux définitions ci-dessus.

Figure 34 : Classification synthétique (endettement), 2018



Si on croise les résultats de cet indice avec les résultats du premier indice synthétique (voir section 4), seule la commune de Givrins est à risque à la fois selon cette classification et selon la classification sur la base de l'autofinancement et des investissements. Par contre, la commune de Chamblon est la seule à surveiller pour son autofinancement et à risque pour son endettement. Au total, 44 communes sont à risque selon l'une ou l'autre classification.

C. Autres indicateurs

10. Couverture des charges

Explication de l'indicateur

Le taux de couverture des charges est le rapport entre le revenu courant et les charges courantes, ces dernières diminuées des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif. Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme (indicateur = 100 pour cent).

Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. Ces pertes amenuisent la marge d'autofinancement des communes. Un taux de couverture insuffisant qui se maintient dans le temps doit être corrigé en augmentant les revenus ou en réduisant les charges. Dans le cas contraire, la commune aura de plus en plus de difficultés à dégager les ressources nécessaires à ses investissements.

Un résultat constamment supérieur à 100 pour cent traduit un excédent structurel de revenu par rapport aux charges. Un tel excédent structurel est souvent considéré comme un résultat entièrement positif. Toutefois, cela peut aussi indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et que cette charge devrait être réduite. C'est à la commune de juger de l'opportunité d'une telle réduction en fonction de l'évolution attendue du revenu, des charges et des investissements pour les années à venir.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Revenu courant} \times 100}{\text{Charges courantes}}$	>110%	excessive
	103.1-110%	élevée
	100-103%	optimale
	99-99.9%	bonne
	95.5%-98.9%	faible
	<95.5%	problématique

Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Charges courantes	Natures
+ Charges du compte de fonctionnement	3
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

Note 1 : La qualité de cet indicateur est tributaire d'une stricte séparation comptable entre amortissements obligatoires et amortissements extraordinaires du patrimoine administratif.

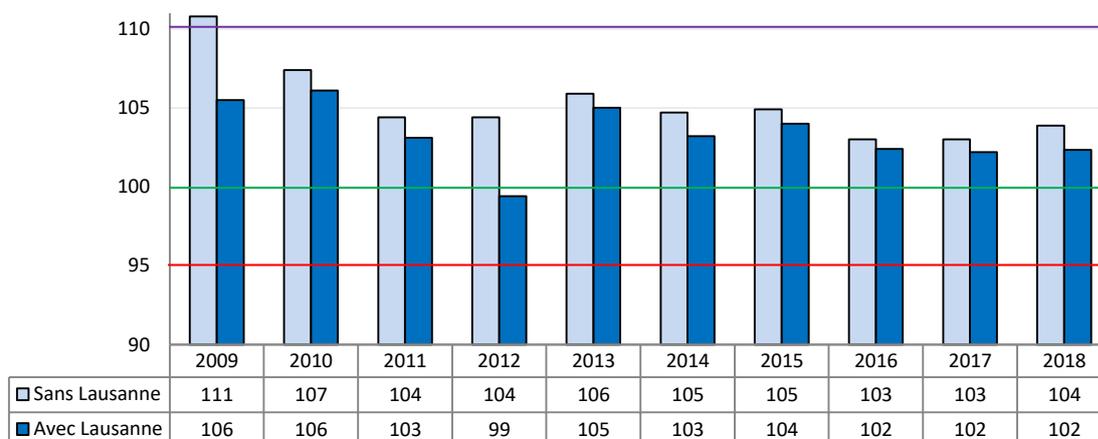
Note 2 : Une couverture insuffisante des charges peut ponctuellement se vérifier lorsqu'une commune finance une partie de ses charges en puisant dans ses réserves ou dans sa fortune. Dans ce cas, le découvert a un caractère bien moins inquiétant qu'en l'absence de réserves ou de fortune à mobiliser.

Vue d'ensemble des communes

Le taux de couverture des charges de l'ensemble des communes en 2018 est optimal (figure 35). On constate en effet un excédent de revenus se situant dans la fourchette optimale allant de 1% à 3% des charges, en parfaite continuité avec les valeurs de 2015-2017.

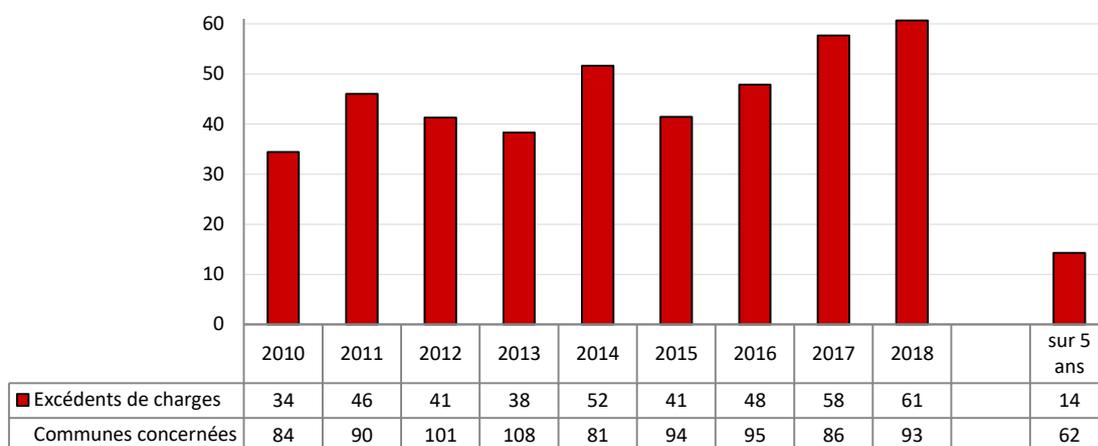
Si on fait abstraction de l'année très particulière de 2012 (voir introduction), depuis 2010 le taux de couverture des charges des communes n'augmente que marginalement si on exclut Lausanne de l'analyse. Cela n'était pas le cas avant, avec un taux bien moins élevé pour l'ensemble des communes en incluant Lausanne. Cette évolution n'est pas due à une nette amélioration du taux de couverture de Lausanne (celui-ci étant stable entre 100% et 103%), mais plutôt à une diminution de l'excédent de revenu global des autres communes.

Figure 35 : Couverture des charges de l'ensemble des communes, en %, 2009-2018



La figure 36 ci-dessous quantifié l'ampleur, en millions de francs, des excédents de charges courantes des communes en situation de sous-couverture, ainsi que le nombre de ces communes. Le total des excédents de charges de 2018 (CHF 61 millions) est le plus élevé de la période sous analyse. Toutefois, il faut absolument relativiser ce montant, car une sous-couverture des charges limitée à une seule année n'est pas nécessairement l'indice d'une sous-couverture chronique. Si on analyse le total des excédents de charges dans une perspective plus longue (sur 5 ans), celui-ci descend à seulement CHF 14 millions par an.

Figure 36 : Total des excédents de charges, en millions de francs, 2009-2018



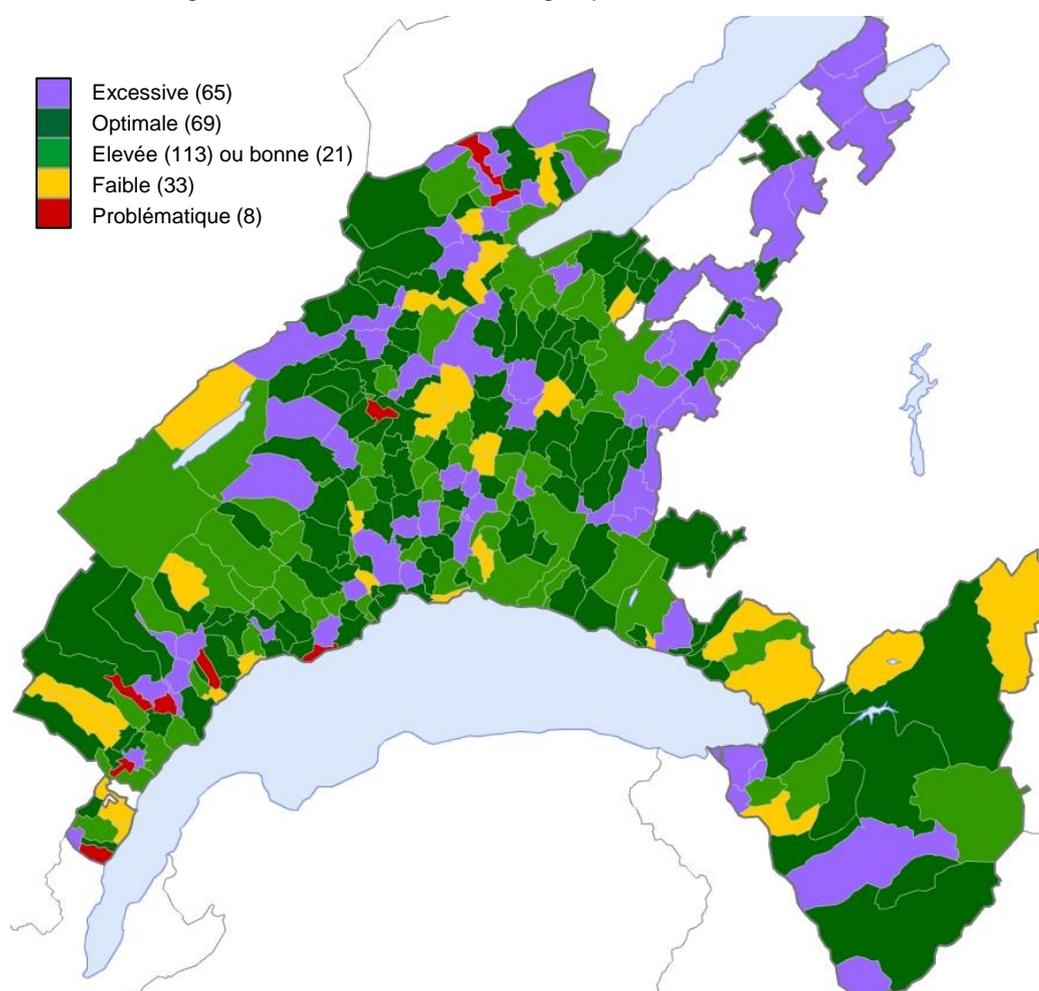
Analyse globale des résultats par commune

En moyenne sur 5 ans (2014-2018), 69 communes sont dans la fourchette optimale, avec un taux de couverture des charges supérieur à 100% et inférieur à 103% (figure 37). Pas moins de 178 communes ont un taux de couverture supérieur à 100% tout en sortant de cette fourchette. Dans deux tiers des cas (113) il s'agit de dépassements modérés. Toutefois, 65 communes affichent un excédent de revenus qui représente plus de 10% de leurs charges courantes.

Parmi les 62 communes avec un taux de couverture inférieur à 100%, un tiers (21) ont un excédent de charges courantes qui est minime. Près de la moitié (33) ont une insuffisance de revenu allant de 1% à 4.5% de leurs charges courantes. Le déséquilibre budgétaire de cette dernière catégorie de communes est d'une ampleur permettant un redressement à moyenne ou courte échéance, mais il doit être surveillé pour qu'il ne s'accroisse pas.

Enfin, 8 communes sont dans une situation de forte sous-couverture des charges. Ces cas devraient être examinés pour déterminer s'il s'agit d'une situation temporaire ou structurelle.

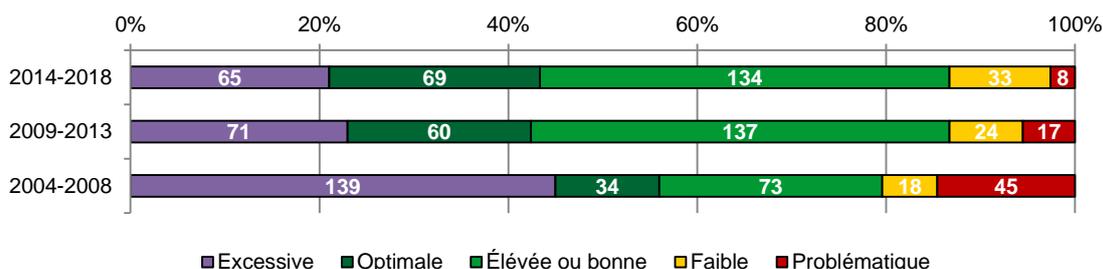
Figure 37 : Couverture des charges par commune, 2014-2018



Analyse des résultats par périodes de 5 ans

La période 2014-2018 présente des résultats légèrement meilleurs de ceux, déjà bons, de la période 2009-2013 (figure 38). La période 2004-2008 se caractérise par des déséquilibres plus marqués. D'une part, plus d'un tiers (139) des communes affichaient une couverture des charges excessive (+74 par rapport à la période 2014-2018). D'autre part, 45 communes affichaient une sous-couverture problématique (+37 par rapport à la période 2014-2018). On constate donc une normalisation progressive de la couverture des charges des communes.

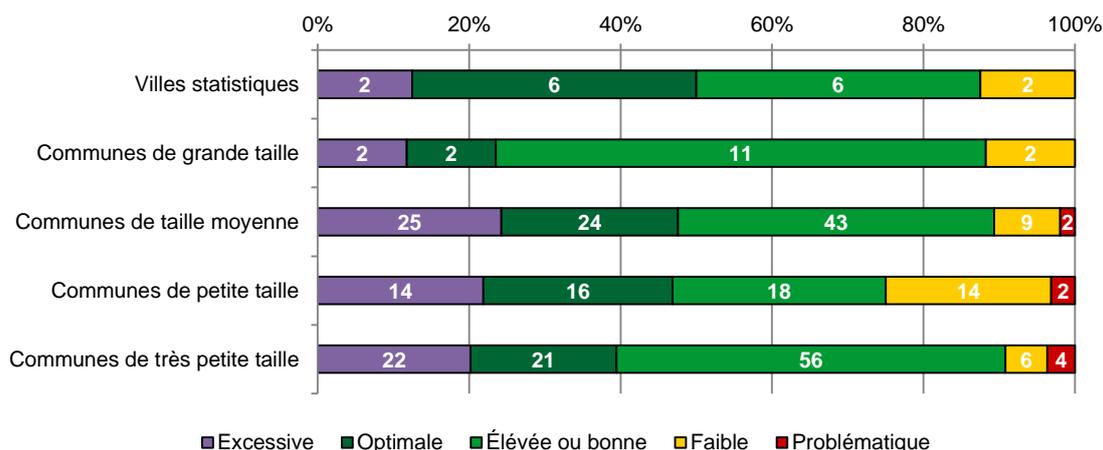
Figure 38 : Couverture des charges par commune, par périodes de 5 ans



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune

Deux villes statistiques affichent une couverture des charges inférieure à 99% et seules deux d'entre elles sont concernées par une couverture des charges excessive (figure 39). Les communes de grande taille se trouvent dans une situation pratiquement identique, avec deux communes présentant une couverture excessive et deux communes avec une faible couverture. Par contre, les communes avec une couverture des charges excessive se retrouvent principalement parmi les communes de taille moyenne ou de (très) petite taille.

Figure 39 : Couverture des charges par commune, selon la catégorie de taille, 2014-2018



11. Valeur du point d'impôt communal par habitant

Explication de l'indicateur

La valeur du point d'impôt par habitant d'une commune sert d'indicateur de sa capacité de prélèvement fiscal. Cette valeur se calcule en mettant en relation le coefficient d'imposition communal uniquement avec les recettes fiscales qui dépendent directement de ce coefficient, à savoir les impôts sur le revenu et la fortune (y c. spécial affecté et sur la dépense) et sur le bénéfice et le capital. Par exemple, l'impôt foncier n'est pas pris en compte dans cette valeur, car son rendement dépend d'un taux d'imposition spécifique.

Plus la valeur du point d'impôt par habitant d'une commune est supérieure à la valeur moyenne calculée sur l'ensemble des communes, moins elle doit imposer ses contribuables pour réaliser les mêmes recettes qu'une commune avec une valeur dans la moyenne. Symétriquement, plus la valeur du point d'impôt par habitant d'une commune est inférieure à la valeur moyenne de l'ensemble des communes, plus elle devra imposer ses contribuables pour réaliser les mêmes recettes qu'une commune avec une valeur dans la moyenne.

On signale que la valeur du point d'impôt par habitant d'une commune peut aussi être considérée comme une mesure de la capacité contributive moyenne de ses contribuables.

Pour faciliter l'analyse, ce rapport calcule la valeur du point d'impôt par habitant en pourcent de la valeur du point d'impôt par habitant calculé sur l'ensemble des communes. Par conséquent, une valeur de 100% correspond à cette moyenne, une valeur de 200% équivaut au double de la moyenne et une valeur de 50% correspond à la moitié de la moyenne.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
Rendement par habitant d'un point de pourcentage du coefficient d'imposition	>200%	très élevée
	120%-200%	Élevée
	100%-120%	moyenne-supérieure
Rendement par habitant d'un point de pourcentage du coefficient calculé sur l'ensemble des communes	80%-100%	moyenne-inférieure
	<80%	Faible

Impôts qui dépendent du coefficient d'imposition

Impôt sur le revenu des personnes physiques
Impôt sur la fortune des personnes physiques
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales
Impôt spécial dû par les étrangers (forfaits fiscaux)
Impôt spécial affecté

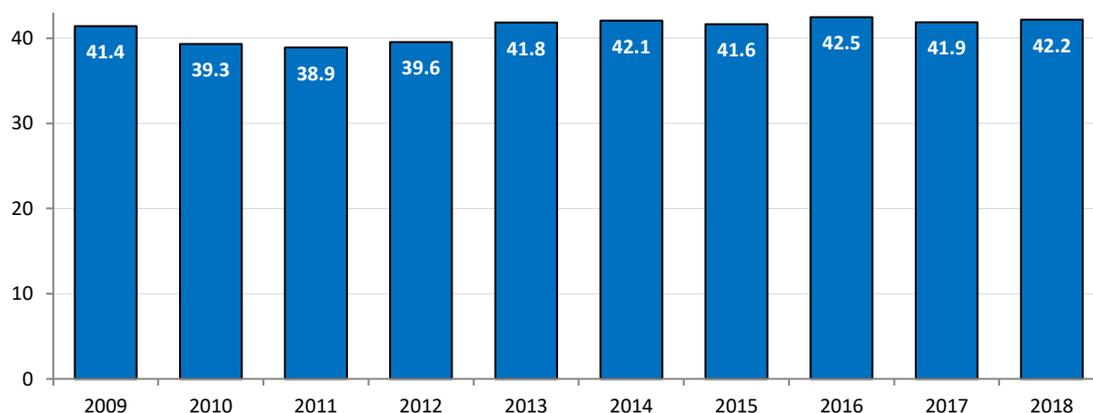
Note 1 : La valeur du point d'impôt calculée dans ce rapport est différente de la valeur du point d'impôt péréquatif utilisée dans le cadre de la péréquation intercommunale. Cette dernière valeur essaie de tenir aussi compte d'autres sources de recettes fiscales, comme l'impôt à la source, l'impôt personnel, l'impôt complémentaire sur les immeubles appartenant à des personnes morales et l'impôt foncier.

Note 2 : La valeur du point d'impôt reflète les différences de capacité de prélèvement fiscal entre les communes avant péréquation. Il s'agit donc d'une mesure des inégalités ciblées par la péréquation.

Vue d'ensemble des communes

La valeur moyenne du point d'impôt communal par habitant de 2018 est de 42,2 francs (figure 40). Il s'agit d'une valeur très proche de celles enregistrées depuis 2013. L'augmentation moyenne sur 5 ans est de 0,24% par an. En raison d'une forte progression de la population (+1,45% par an), la valeur du point d'impôt des communes en termes absolus a quand même progressé de CHF 31,8 millions à CHF 33,7 millions (+1,51% par an) sur la même période.

Figure 40 : Valeur moyenne du point d'impôt communal par habitant, 2009-2018



Analyse globale des résultats par commune

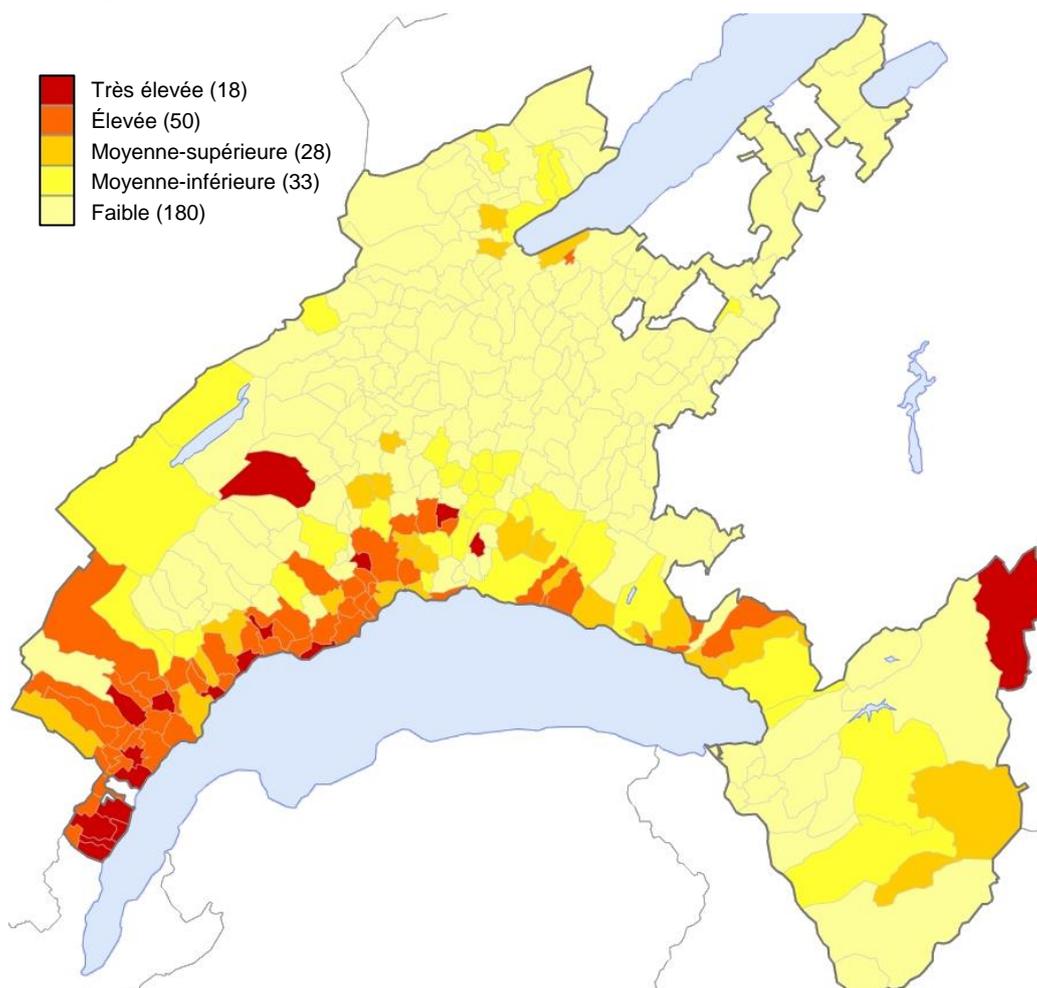
En 2018, la valeur du point d'impôt par habitant de 18 communes est supérieure au 200% de la moyenne (figure 41). Elle est donc très élevée. Les communes avec une valeur entre le 120% et le 200% de la moyenne sont presque trois fois plus nombreuses (50). Seules 28 communes ont une valeur du point d'impôt par habitant entre 100% et 120% de la moyenne. Au total, 96 communes ont une valeur du point d'impôt par tête supérieure à la moyenne.

Presque trois communes sur cinq (180) ont une valeur du point d'impôt par habitant qui est inférieure au 80% de la moyenne. Les 33 communes restantes avec une valeur du point d'impôt inférieure à la moyenne affichent des valeurs entre 80% et 100% de celle-ci.

La carte (figure 41) est assez parlante en ce qui concerne la distribution géographique des communes avec une valeur du point d'impôt par habitant supérieure à la moyenne. Ces communes se situent essentiellement sur les rives du lac et à proximité de Genève.

Les valeurs exposées dans cette section font référence aux valeurs du point d'impôt par habitant des communes avant intervention de la péréquation intercommunale. Par conséquent, l'ampleur des inégalités constatée est supérieure à l'ampleur des inégalités de ressources à disposition des communes pour leurs budgets, c'est-à-dire à la valeur du point d'impôt après les effets de la péréquation. La complexité du système de péréquation actuel ne permet pas de calculer une valeur du point d'impôt après péréquation. Cet indicateur supplémentaire sera ajouté quand la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) entrera en vigueur.

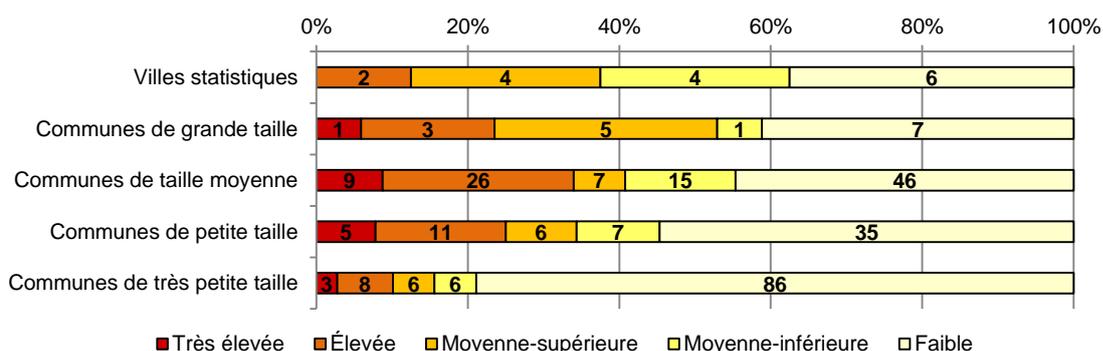
Figure 41 : Valeur relative du point d'impôt par habitant par commune, 2018



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune

Quatre communes de très petite taille sur cinq ont une faible valeur du point d'impôt par habitant (figure 42). Cette proportion est de moins de trois communes sur cinq pour celles de petite taille et de deux communes sur cinq pour les autres catégories de taille. Toutes les communes avec une valeur du point d'impôt par habitant supérieure au 200% de la moyenne (sauf une) sont de taille moyenne ou (très) petite. Elles réunissent 3,9% de la population. Par contre, 37,3% de la population réside dans des communes avec une faible capacité fiscale.

Figure 42 : Valeur du point d'impôt par habitant, selon la catégorie de taille, 2018



Analyse de la distribution des résultats par commune dans le temps

La comparaison temporelle des valeurs du point d'impôt par habitant ne peut pas être menée de manière suffisamment précise avec la classification décrite ci-dessus. Par conséquent, la suite de cette section compare dans le temps l'évolution de la médiane, des quartiles et des déciles qui permettent de décrire la distribution des valeurs. L'encadré ci-dessous donne des détails supplémentaires concernant les définitions de ces mesures usuelles de distribution.

Encadré 2 : définitions de médiane, de quartile et de décile

Médiane (M)

Dans le cas d'un ensemble d'observations ordonnées de manière croissante, la médiane est la valeur qui partage la distribution en deux parties d'effectifs égaux.

Quartiles (Q)

Les quartiles sont les valeurs qui partagent la distribution en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 25% des observations. Le Troisième quartile (Q3) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 75% des observations.

Déciles (D)

Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 10% des observations. Le neuvième décile (D9) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 90% des observations.

La comparaison dans le temps permet de constater que la distribution des valeurs du point d'impôt par habitant n'a pas changé de manière significative, voire s'est légèrement resserrée, en ce qui concerne la plupart des communes. Le rapport entre la valeur de la 31^{ème} commune avec la valeur la plus élevée (premier décile) et celle de la 31^{ème} avec la valeur la moins élevée (9^{ème} décile) est de 3 à 1 depuis 2006, tandis que le rapport entre le premier quartile et le troisième quartile est historiquement de 2 à 1. Par contre, la valeur du point d'impôt par habitant de la commune la plus faible a nettement augmenté depuis 2006.

Figure 43 : Distribution des valeurs du point d'impôt par habitant dans le temps

	Min	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Max
2018	17.5	22.3	25.7	31.8	46.9	67.4	1001.7
2015	14.2	21.2	24.8	29.9	46.9	68.9	906.1
2012	15.2	19.8	23.0	28.6	43.1	64.7	684.1
2009	13.3	20.4	23.3	30.5	44.1	66.0	889.6
2006	12.5	18.3	20.6	25.6	37.7	56.6	369.3

La différence la plus impressionnante concerne la forte progression de la valeur du point d'impôt par habitant de la commune avec la valeur la plus élevée. Cette progression ne concerne pas que cette commune, mais aussi plusieurs communes avec des valeurs qui dépassent le double de la moyenne. Toutefois, les montants absolus en jeu sont très fortement limités par le fait que ces communes ne représentent que 3,9% de la population.

12. Coefficient d'imposition communal

Explication de l'indicateur

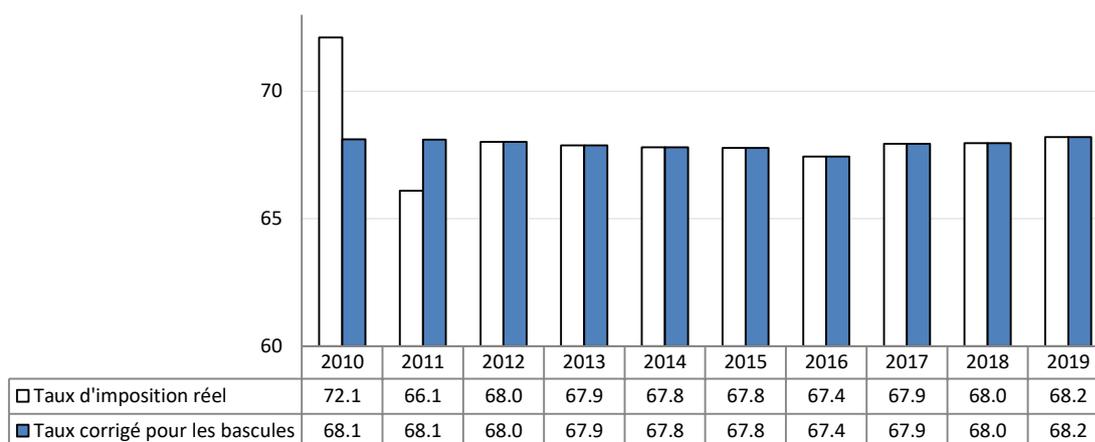
Le coefficient d'imposition d'une commune correspond au pourcentage de l'impôt cantonal de base (y compris l'impôt spécial affecté) prélevé auprès de ses contribuables soumis aux impôts sur le revenu et la fortune, aux impôts sur les bénéfices et le capital ou à l'impôt spécial pour les étrangers. Cette analyse ne tient pas compte des différences d'imposition pour ce qui concerne l'impôt foncier, les droits de mutation, les successions et les donations.

Pour cet indicateur, le rapport utilise les données 2019, car déjà disponibles.

Vue d'ensemble des communes

Le taux d'imposition moyen 2018 est de 68.2% (figure 44). L'analyse de l'évolution des taux d'imposition communaux est perturbée par les bascules d'impôt de 2011 et 2012. En 2011, les communes ont transféré six points d'impôt à l'Etat en échange de la prise en charge de diverses composantes de la facture sociale. Par contre, en 2012, une bascule de deux points d'impôts de l'Etat vers les communes a accompagné la nouvelle organisation policière. Au net des bascules, le taux d'imposition communal moyen est assez stable sur la décennie.

Figure 44 : Taux d'imposition communal moyen, en %, 2010-2018

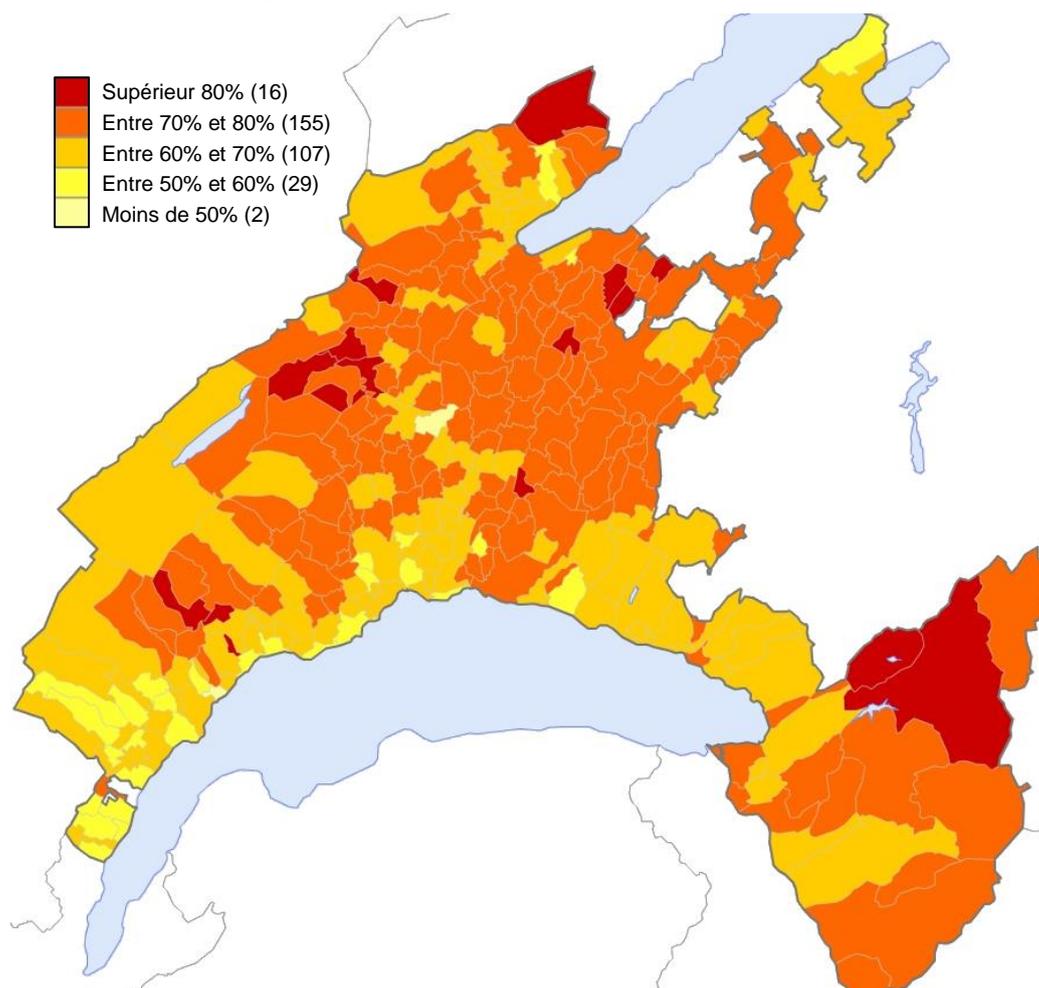


Le taux moyen s'obtient en pondérant le taux de chaque commune par le montant de ses recettes dépendant de ce taux.

Commentaire par groupes de communes

On compte 31 communes ayant un taux d'imposition inférieur à 60%. La plupart d'entre elles se situent au bord du lac Léman et/ou à proximité de Genève (figure 45). Deux de ces communes proposent un taux inférieur à 50% (Dully et Eclépens). Par contre, 16 communes affichent un taux supérieur à 80%. Parmi ces dernières, seule une commune compte une population supérieure à 1'000 habitants. Enfin, la très grande majorité des communes appliquent un taux d'imposition se situant dans une fourchette qui va de 60% à 80%.

Figure 45 : Taux d'imposition par commune, 2018



Analyse de la distribution des résultats par commune

La comparaison temporelle des taux d'imposition ne peut pas être menée de manière suffisamment précise avec la classification décrite ci-dessus. Par conséquent, la suite de cette section compare dans le temps l'évolution de la médiane, des quartiles et des déciles qui permettent de décrire la distribution des valeurs (voir encadré de la section précédente).

Les taux d'imposition communaux n'ont pas cessé de se resserrer depuis 2007 (figure 46). Toutefois, ce resserrement s'est fait essentiellement par une augmentation des taux les plus bas plutôt que par une diminution des taux d'imposition les plus élevés. De son côté, le taux médian est resté relativement stable dans le temps, avec des valeurs entre 70% et 74%.

Figure 46 : Distribution des taux d'imposition des communes dans le temps

	Min	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Max
2019	46.0	60.8	66.0	72.0	76.0	79.0	84.0
2016	39.0	60.0	66.0	71.0	76.0	79.0	84.0
2013	39.0	59.9	65.0	70.0	75.6	80.0	84.0
2010	39.0	65.0	69.0	74.0	80.0	84.0	85.0
2007	39.0	61.0	66.8	72.0	78.5	85.0	87.0

Le minimum de 2010 ne tient pas compte du taux d'imposition de Buchillon, car très bas pour des raisons non structurelles.

Annexe : Vue d'ensemble des indicateurs du rapport 2018, par commune

Commune (1/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette nette par habitant	Dette brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Aclens			251.6	12.8	6.5	-15'454	9.4	-0.4	0.5	113.7	64.4	62.0
Agiez			>1000	13.1	1.3	-2'725	23.1	-0.4	4.8	108.1	25.0	76.0
Aigle			166.0	13.4	11.3	-595	133.1	0.4	5.0	109.3	23.9	67.5
Allaman			137.7	9.6	7.2	-9'650	48.9	-0.4	2.2	107.4	57.2	62.0
Apples			145.6	12.7	11.1	275	184.4	2.6	6.9	108.9	42.2	76.0
Arnex-sur-Nyon		S	241.9	2.9	1.2	5'460	182.4	-0.1	10.0	92.8	53.1	70.0
Arnex-sur-Orbe			613.5	15.6	2.9	-2'826	67.0	0.5	3.6	110.4	26.7	73.0
Arzier-Le Muids			97.0	11.1	12.7	5'672	117.0	-0.5	4.8	105.4	60.2	64.0
Assens		R	130.9	10.4	8.2	5'539	217.7	2.2	12.6	101.7	39.2	70.0
Aubonne			62.6	7.8	12.1	-721	66.5	-0.3	3.5	104.5	65.8	70.0
Avenches			147.0	21.9	19.7	3'721	124.9	0.3	7.2	117.8	31.3	68.0
Ballaigues			72.9	12.9	18.8	2'581	120.9	0.2	3.2	107.3	41.0	66.0
Ballens			159.4	7.3	5.7	4'112	318.2	3.5	10.9	100.4	26.9	73.0
Bassins		R	48.5	6.8	14.2	9'970	244.3	4.3	13.9	99.5	37.7	74.0
Baulmes			288.3	13.2	7.4	4'484	202.0	0.4	7.3	104.0	25.2	78.0
Bavois			56.1	7.0	19.7	3'172	164.6	2.0	9.6	97.6	26.3	73.0
Begnins			234.3	18.4	15.3	1'402	157.7	1.6	6.4	116.0	58.1	64.0
Belmont-sur-Lausanne			58.7	7.3	27.2	5'294	141.4	2.1	11.8	101.0	46.5	72.0
Belmont-sur-Yverdon			35.1	10.7	26.0	3'094	341.0	1.1	5.7	107.6	25.0	76.0
Bercher		R	121.3	15.3	15.6	8'229	221.2	3.3	12.2	106.5	27.8	79.0
Berolle			300.3	9.6	5.2	2'327	261.7	3.1	7.5	105.5	29.1	77.0
Bettens	S		30.1	4.2	13.7	2'028	142.7	-0.6	2.1	102.2	28.2	70.0
Bex			82.2	13.6	18.3	4'096	158.2	1.8	10.9	104.2	19.7	71.0
Bière			142.4	9.1	8.4	4'597	143.2	1.5	9.2	101.4	22.3	70.0
Bioley-Magnoux		R	18.1	8.2	40.1	8'811	243.8	0.3	6.0	104.7	22.3	74.0
Bioley-Orjulaz			139.4	7.4	5.4	134	60.5	-0.4	9.5	98.2	39.5	68.0
Blonay			103.7	6.2	7.2	4'504	126.4	0.9	6.2	101.2	50.4	70.0
Bofflens			>1000	7.4	0.7	-3'046	52.2	-2.3	0.3	104.4	23.5	69.0
Bogis-Bossey	R		23.1	1.2	6.9	4'300	152.8	1.1	4.6	97.3	54.2	76.0
Bonvillars	S		31.4	3.3	10.0	-1'351	26.2	-1.9	3.5	97.6	41.4	55.0

Commune (2/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette nette par habitant	Dette brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Borex	S		32.1	3.7	10.7	3'402	211.1	-0.3	5.3	99.5	57.7	58.0
Bottens			101.8	9.4	10.4	3'835	200.1	0.4	8.5	100.3	31.8	74.0
Bougy-Villars			285.5	35.8	16.3	-29'726	4.9	-0.8	0.8	151.3	95.6	66.0
Boulens			577.8	15.9	3.2	-1'182	102.3	-0.1	4.3	107.1	25.0	73.0
Bourg-en-Lavaux	R		23.7	2.7	10.9	4'430	173.6	0.4	4.1	99.2	50.1	64.0
Bournens			636.0	21.4	4.1	-1'210	72.1	0.3	3.9	120.2	37.4	76.0
Boussens			>1000	13.6	15.0	-2'518	101.0	0.1	1.9	111.4	35.4	69.0
Bremblens			208.2	7.2	3.9	-4'653	8.2	-0.5	1.5	101.3	42.8	66.0
Bretigny-sur-Morrens			100.8	32.1	32.0	3'656	91.2	-0.2	4.3	132.2	31.6	81.0
Bretonnières			339.4	18.0	7.3	-1'625	93.2	1.1	5.5	115.5	19.4	72.0
Buchillon	R		-8.7	-0.1	4.1	-13'084	304.0	2.0	3.2	94.2	172.6	53.0
Bullet			75.4	6.6	10.0	2'184	122.8	0.6	7.2	100.4	25.2	73.0
Bursinel			>1000	7.1	0.4	2'735	113.9	-1.0	1.8	104.7	79.4	65.5
Bursins			100.0	0.3	1.0	4'303	304.7	0.7	6.4	94.0	44.4	71.0
Burtigny			877.5	12.8	1.8	-164	102.2	-0.6	2.4	110.2	35.9	80.0
Bussigny			31.3	6.8	19.8	-935	26.8	-0.1	1.3	106.2	38.7	64.0
Bussy-Chardonney			883.9	0.5	0.1	-333	73.5	2.1	3.3	99.2	33.5	77.0
Bussy-sur-Moudon			100.0	7.4	0.0	-2'626	139.7	1.0	6.6	101.6	23.4	80.0
Chamblon	S	R	10.2	4.6	33.9	7'250	234.7	1.2	15.3	97.2	33.7	66.0
Champagne			120.1	20.5	18.7	2'538	138.3	-0.1	4.2	115.9	33.1	65.0
Champtauroz			513.8	17.7	4.0	-4'011	61.1	-0.2	5.5	109.6	19.6	77.0
Champvent			266.0	28.0	16.0	-5'556	58.6	-0.6	19.5	122.4	33.4	71.0
Chardonne			197.2	15.6	9.8	-337	71.5	-0.8	1.6	114.7	50.2	68.0
Château-d'CEx			59.6	10.0	24.0	7'394	176.3	1.5	8.1	103.1	29.8	83.0
Chavannes-de-Bogis			72.4	10.4	14.0	95	118.2	-0.3	5.9	106.0	53.2	59.0
Chavannes-des-Bois		R	61.1	25.3	36.2	8'413	251.1	-0.4	3.8	129.5	51.9	68.0
Chavannes-le-Chêne		R	155.0	7.7	16.5	5'187	269.4	1.9	10.0	99.5	24.5	78.0
Chavannes-le-Veyron			>1000	8.8	2.0	-4'466	21.4	0.3	4.0	104.3	32.6	77.0
Chavannes-près-Renens			144.6	10.4	8.7	2'118	88.9	1.6	8.8	103.0	20.7	79.0
Chavannes-sur-Moudon			96.6	18.5	30.0	-2'457	112.4	-1.8	0.0	121.0	19.8	73.0
Chavornay			68.2	17.2	25.8	4'005	145.5	1.2	9.4	110.0	25.7	72.0

Commune (3/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Chêne-Pâquier			153.2	10.6	7.2	-4'737	58.7	-1.8	3.9	104.9	21.4	79.0
Cheseaux-Noréaz			817.2	12.0	1.8	2'105	99.3	-0.1	11.0	100.4	42.8	70.0
Cheseaux-sur-Lausanne			236.7	21.5	11.2	-1'173	65.0	0.7	8.4	114.7	36.2	74.5
Chésèrèx			321.9	4.1	1.3	-5'549	39.8	-0.4	3.8	98.7	82.8	57.0
Chessel			291.2	21.9	11.6	-1'868	29.2	-0.5	9.9	113.1	21.2	74.0
Chevilly			31.0	12.4	31.4	2'953	121.0	-2.0	2.1	110.0	31.9	74.0
Chevroux		S	140.6	18.5	14.9	8'278	157.2	1.2	14.4	106.3	24.7	70.0
Chexbres			382.5	9.4	6.3	3'551	142.7	-0.3	4.8	103.1	42.7	69.0
Chigny			61.4	6.9	28.1	-1'030	138.4	1.3	2.3	105.8	68.8	62.0
Clarmont		S	790.3	11.3	1.8	6'877	188.6	1.5	10.1	102.4	33.6	75.0
Coinsins	R		-1'332.3	-19.8	1.3	-14'100	1.6	-0.6	-0.6	81.5	242.3	51.0
Commugny	S		48.1	2.4	6.0	-1'129	37.3	-1.1	0.1	100.5	90.3	57.0
Concise			50.4	7.4	14.4	3'515	152.0	0.5	11.5	100.7	27.6	75.0
Coppet	R		22.1	1.4	6.7	3'216	76.4	-0.6	2.4	98.1	101.8	53.0
Corbeyrier			98.8	11.9	13.1	784	203.6	3.0	9.0	102.0	25.0	74.0
Corcelles-le-Jorat			209.8	13.5	8.1	-1'352	239.3	1.2	7.3	107.0	31.9	77.0
Corcelles-près-Concise			54.3	15.7	25.5	1'209	117.2	-1.3	8.2	113.3	29.9	71.0
Corcelles-près-Payerne			122.2	20.4	18.4	1'321	114.7	0.6	7.3	115.2	20.3	70.0
Corseaux			157.4	6.9	4.5	435	67.7	0.1	1.6	103.6	63.6	69.0
Corsier-sur-Vevey			84.9	10.6	12.8	-508	37.9	0.0	19.5	99.8	32.0	66.0
Cossonay			64.4	14.3	24.4	7'473	191.4	0.0	4.2	108.3	31.6	71.0
Cottens	S		50.0	0.8	1.6	190	45.5	-0.7	1.9	98.0	28.4	74.0
Crans-près-Céligny			40.5	3.6	9.2	-450	56.5	-0.6	0.2	102.4	115.3	56.0
Crassier		R	105.0	4.9	5.6	5'032	222.5	0.2	3.6	102.1	61.3	68.0
Crissier			113.0	13.7	13.5	-3'200	32.6	-5.7	-2.0	111.3	37.4	65.0
Cronay			1'528.1	9.3	0.7	1'734	141.2	0.7	6.2	102.6	23.9	79.0
Croy			385.7	7.2	2.8	121	76.4	-0.2	4.2	101.7	25.7	74.0
Cuarnens			55.4	16.3	27.8	4'095	164.2	1.2	7.7	112.1	32.6	77.0
Cuarny			100.0	11.4	0.0	-5'608	40.3	-1.5	-0.7	111.7	26.5	79.0
Cudrefin			87.7	14.2	16.0	2'777	185.2	0.2	3.6	112.5	33.2	59.0
Cugy			35.6	6.4	16.5	6'526	191.8	0.8	7.4	100.0	37.5	78.0

Commune (4/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Curtilles			353.2	5.4	1.6	-5'415	150.2	-0.1	-0.1	105.7	25.1	75.0
Dail lens			518.4	18.4	4.3	-2'520	176.1	0.7	9.8	109.9	36.1	66.0
Démoret			142.3	6.0	4.3	-1'609	78.8	0.5	7.1	98.3	20.8	81.0
Denens			64.6	16.3	23.7	2'542	142.9	0.9	5.7	116.1	54.7	70.0
Denges			148.2	1.8	1.2	-1'673	1.5	-0.4	1.5	99.5	38.3	62.0
Dizy			170.8	8.0	7.3	-3'171	52.0	-0.4	1.1	106.5	47.6	79.0
Dom pierre			171.4	16.5	10.4	1'122	157.0	0.3	6.9	112.6	25.0	80.0
Donneloye			153.0	9.4	6.4	326	103.6	0.0	9.6	100.9	23.3	73.0
Duillier			80.0	11.6	15.3	-2'474	86.9	1.0	3.4	109.8	67.0	66.0
Dully	R		2.0	0.2	7.4	-5'246	189.0	-1.0	1.0	98.0	133.3	49.0
Echallens		R	93.0	11.6	18.2	8'376	284.1	2.0	6.8	106.1	29.9	74.0
Echandens			51.6	7.5	17.0	-4'132	31.3	-0.8	1.5	106.1	45.5	62.0
Echichens			82.7	16.0	19.0	2'203	117.9	0.6	5.0	112.4	53.3	68.0
Eclépens	R		11.8	1.5	12.0	-1'793	98.1	-0.5	3.2	98.2	32.0	46.0
Ecublens			51.5	5.8	11.5	-56	30.0	0.0	4.3	101.3	29.6	64.0
Epalinges			60.0	8.0	12.7	1'930	64.4	0.5	4.3	104.3	44.4	66.0
Ependes			390.7	31.2	11.1	-2'720	85.3	-0.1	1.9	139.8	23.8	75.0
Essertes			71.1	7.6	12.1	895	113.1	0.6	5.4	102.9	29.0	72.0
Essertines-sur-Rolle			161.9	8.4	8.1	3'918	137.7	-0.4	2.7	105.0	47.3	68.0
Essertines-sur-Yverdon			113.0	9.6	9.5	3'145	184.9	0.9	6.8	104.1	28.6	73.0
Etagnières		R	40.7	11.7	25.8	7'169	209.0	0.4	5.2	106.0	35.1	73.0
Etoy			146.9	15.6	12.3	-390	30.1	0.1	2.3	115.2	53.3	61.0
Eysins			178.3	11.5	10.4	-668	71.8	-0.2	0.7	111.4	100.4	61.0
Faug			292.9	16.0	8.2	2'516	136.8	0.5	6.5	111.0	30.6	66.0
Féchy			247.3	11.9	6.3	-3'561	108.7	1.3	6.5	109.7	79.1	64.0
Ferreyres			85.8	11.2	14.0	2'798	211.0	3.1	16.1	92.2	26.1	76.0
Fey	R		10.4	0.3	2.7	1'794	164.9	-0.1	1.1	98.9	27.4	75.0
Fiez		R	91.6	23.3	25.1	6'723	204.7	1.2	15.5	111.2	26.0	69.0
Fontaines-sur-Grandson	R		-1.0	-6.3	0.0	-971	196.5	3.0	8.5	89.2	23.1	69.0
Forel (Lavaux)			55.6	9.1	15.7	6'057	168.8	0.5	7.3	101.4	33.7	70.0
Founex	R		-29.7	-2.5	8.1	-507	102.4	-0.1	1.3	96.0	92.1	57.0

Commune (5/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Froideville			197.0	14.5	11.9	4'573	170.9	1.0	9.2	106.0	29.3	76.0
Genolier			104.0	11.3	11.7	-2'621	104.6	0.3	1.3	111.6	78.9	55.0
Giez		S	75.9	18.0	22.4	5'718	184.2	0.3	10.8	113.2	46.9	66.0
Gilly			91.3	15.8	19.3	2'147	99.6	-0.3	9.2	108.6	61.9	66.0
Gimel			45.5	8.9	18.1	5'897	162.5	0.8	8.1	101.7	24.5	74.5
Gingins	R		-10.0	-0.8	8.1	4'604	130.4	0.1	1.2	98.5	84.3	57.0
Givrins	R	R	30.0	1.9	7.7	9'353	220.1	-0.3	7.4	95.4	60.8	67.0
Gland			93.5	10.1	12.6	2'531	86.4	0.8	6.0	105.1	45.2	62.5
Gollion			58.5	12.1	20.8	2'606	119.4	0.8	8.3	104.4	32.6	74.0
Goumoëns			55.6	11.4	20.0	3'306	153.6	0.8	7.7	104.6	29.7	77.0
Grancy			>1000	0.8	0.0	-3'132	103.9	0.7	0.7	100.8	44.0	70.0
Grandcour			212.2	23.3	12.7	4'714	206.0	3.0	13.9	106.2	24.0	77.0
Grandevent			136.0	16.4	12.6	1'579	119.4	-0.3	5.8	112.0	29.0	68.0
Grandson		R	46.6	9.7	20.7	7'051	204.6	1.0	8.1	102.0	34.3	69.0
Grens	R		25.2	0.8	3.7	2'535	177.7	-2.2	-0.8	99.7	52.3	62.0
Gryon			110.6	11.7	12.5	-2'223	25.9	-0.5	3.0	108.5	45.2	75.0
Henniez			289.6	11.8	4.8	-7'527	4.3	-0.7	2.6	107.5	36.8	69.0
Hermenches		R	144.8	13.2	16.7	5'878	202.2	1.9	7.3	108.2	24.2	75.0
Jongny			316.7	8.5	3.0	-2'554	46.1	-2.1	-0.2	105.5	51.6	71.0
Jorat-Menthue			136.3	6.4	5.3	2'168	155.4	0.0	2.9	99.1	28.0	72.0
Jorat-Mézières			150.7	14.6	11.0	3'572	175.1	1.2	5.7	111.3	29.2	76.0
Jouxens-Mézery	R		-11.6	-0.7	5.7	1'123	97.0	0.2	1.7	97.3	144.8	59.0
Juriens			369.4	9.7	3.2	-19	104.9	-0.2	11.1	99.8	24.0	79.0
La Chaux (Cossonay)			174.5	10.4	9.2	2'107	181.2	-0.3	8.5	100.8	29.3	77.0
La Praz			273.1	10.4	4.4	6'056	174.2	1.9	9.6	99.6	25.2	83.0
La Rippe		R	80.7	15.0	17.9	14'413	276.9	0.1	9.7	107.0	48.4	65.0
La Sarraz			33.5	7.2	20.3	4'885	200.4	0.9	4.0	104.3	27.8	66.0
La Tour-de-Peilz			53.2	4.1	7.9	-1'488	35.0	-0.1	0.5	103.5	50.5	64.0
L'Abbaye			69.6	9.4	14.7	3'951	137.1	0.4	7.4	102.2	28.4	77.4
L'Abergement			232.7	15.3	8.4	1'539	174.9	1.7	6.3	103.1	29.1	81.0
Lausanne		S	120.8	8.0	8.0	14'354	165.1	2.8	10.7	100.4	38.7	79.0

Commune (6/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Lavey-Morcles			68.1	18.5	27.2	-509	101.7	0.0	6.8	117.4	20.3	71.0
Lavigny			373.7	6.1	1.7	1'711	138.1	-0.1	4.5	101.1	33.2	74.5
Le Chenit			74.9	11.0	15.0	965	87.6	-0.5	12.5	100.9	38.8	68.9
Le Lieu	S	S	28.3	4.7	20.5	8'065	150.1	-0.8	16.9	97.2	33.8	70.0
Le Mont-sur-Lausanne			73.2	13.5	17.7	5'011	123.2	1.0	10.0	105.7	45.6	75.0
Le Vaud			103.6	31.5	31.4	5'075	146.2	2.2	25.7	114.3	37.6	75.0
Les Clées			124.7	19.4	16.7	-533	221.7	-1.4	4.8	114.5	27.5	80.0
Leysin			54.3	11.0	19.3	3'378	191.0	0.5	8.8	106.0	18.7	78.0
Lignerolle			>1000	12.0	0.7	1'589	127.6	1.0	7.2	106.9	21.1	80.0
L'Isle			87.5	14.5	17.2	5'795	164.3	2.4	9.0	108.9	28.5	76.0
Lonay			97.4	18.9	19.9	362	85.0	-0.2	2.4	119.0	60.0	55.0
Longirod			78.7	10.4	13.0	2'422	270.4	1.2	6.9	107.7	25.9	81.0
Lovatens			45.2	11.0	23.1	2'069	175.6	1.5	12.6	102.6	20.5	75.0
Lucens			118.1	13.8	13.5	2'627	146.2	0.1	4.2	111.1	19.3	69.0
Luins			100.0	2.5	4.2	-620	79.8	-0.1	0.1	100.6	66.4	60.0
Lully			40.5	3.7	8.7	-499	97.0	2.3	5.2	100.9	55.2	61.0
Lussery-Villars			125.3	8.1	9.8	1'941	127.6	0.6	4.8	101.3	31.0	75.0
Lussy-sur-Morges			136.8	11.0	11.8	-1'800	19.9	0.1	3.1	109.9	72.8	66.0
Lutry			74.7	6.7	8.9	-4'352	14.7	0.0	1.6	105.1	74.8	55.5
Maracon			76.6	14.6	19.0	2'030	111.3	0.3	7.9	106.4	23.8	76.0
Marchissy	S		32.9	5.3	15.5	2'765	221.6	3.0	5.9	103.0	26.8	79.0
Method			140.6	11.1	8.4	-2'229	110.2	1.4	7.4	104.7	25.1	72.0
Mauborget			>1000	18.6	0.0	-13'047	4.9	-2.2	-1.9	121.0	40.6	70.0
Mauraz			141.6	6.7	4.8	-3'721	2.5	-0.6	3.7	101.5	31.4	78.0
Mex			244.6	4.0	3.4	-2'660	222.1	0.0	0.8	103.0	91.8	61.0
Mies	R		-98.3	-3.0	3.0	-1'791	49.6	-0.3	1.0	95.4	236.7	53.0
Missy			100.0	13.5	0.9	-1'350	89.7	-0.3	4.8	105.1	21.0	72.0
Moiry			111.9	15.0	16.5	2'117	168.7	0.5	10.1	104.6	28.2	78.5
Mollens			121.8	5.0	14.1	1'081	168.5	1.0	4.5	101.9	27.8	74.0
Molondin			371.9	13.3	4.0	-6'757	126.8	-0.8	-0.8	108.5	22.0	81.0
Montagny-près-Yverdon	S		37.2	4.8	12.3	-2'521	15.0	0.0	0.6	96.5	44.8	65.0

Commune (7/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette nette par habitant	Dette brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Montanaire			179.8	7.8	9.8	2'634	193.4	1.2	6.5	101.8	24.0	72.0
Montcherand			65.2	8.8	15.3	71	86.6	0.0	5.4	103.7	29.8	72.0
Montherod			441.7	6.2	1.5	-1'272	65.2	-0.6	2.1	102.1	30.9	78.0
Montilliez			99.5	5.7	6.6	3'743	163.2	0.6	7.3	99.5	31.5	74.0
Mont-la-Ville			305.4	28.4	11.7	-4'084	78.2	-0.1	5.1	128.6	23.8	76.0
Montpreveyres			192.4	14.8	8.4	1'647	165.5	0.6	3.1	112.8	26.4	77.0
Montreux	R		18.9	2.5	13.4	95	65.4	-2.7	0.1	98.9	38.2	65.0
Montricher			376.8	10.4	5.5	-28'244	4.9	-0.3	-0.3	111.0	247.2	64.0
Mont-sur-Rolle			101.1	7.9	8.4	4'028	145.7	-0.2	5.9	102.8	50.8	65.0
Morges			161.8	10.1	7.1	-794	45.8	0.0	5.8	104.4	44.1	68.5
Morrens			163.0	6.8	10.5	842	152.7	-0.1	4.7	101.8	32.3	74.0
Moudon			277.8	17.0	8.3	2'958	134.3	1.1	8.4	110.1	17.7	75.0
Mutrux			24.9	6.7	23.3	2'735	181.6	0.6	6.3	100.5	19.6	80.0
Novalles			62.1	15.6	22.9	5'347	171.3	-0.4	9.2	102.4	27.1	76.0
Noville			189.3	22.2	17.6	2'182	110.7	0.0	7.8	113.1	31.9	78.5
Nyon			31.0	7.0	21.8	9'440	156.5	0.8	6.7	100.9	56.7	61.0
Ogens			134.7	9.9	7.5	4'202	212.6	0.9	8.4	102.9	19.7	78.0
Ollon			80.2	14.9	18.3	-117	87.6	-0.7	1.7	115.4	42.1	68.0
Onnens			69.9	8.2	11.6	-1'418	142.0	-0.5	2.7	104.0	39.2	65.0
Oppens			51.9	17.0	28.7	4'662	182.1	-0.9	9.8	108.0	23.1	81.0
Orbe			72.1	8.6	12.3	6'150	176.0	2.7	9.1	101.1	29.8	77.0
Orges			86.6	10.1	11.6	2'392	152.4	0.8	7.8	98.9	29.7	74.0
Ormont-Dessous			77.3	19.6	27.1	3'053	99.2	-0.7	9.3	106.4	34.8	78.5
Ormont-Dessus		S	66.0	8.6	15.0	8'232	165.6	0.9	11.8	101.2	42.4	76.0
Orny			>1000	3.0	4.1	-2'098	93.8	-0.1	4.4	98.2	26.4	73.0
Oron			90.4	15.0	18.2	1'554	77.0	0.0	7.3	108.4	26.2	69.0
Orzens		R	22.6	10.1	49.7	5'849	206.5	-0.7	7.0	104.8	26.8	79.0
Oulens-sous-Echallens			155.9	7.1	5.4	902	109.9	0.2	6.6	100.8	32.4	71.0
Pailly		S	148.5	15.5	12.6	6'438	155.6	0.6	10.4	105.3	28.7	77.5
Pampigny			172.8	8.4	6.2	-980	71.1	0.0	3.9	104.4	32.1	75.0
Paudex			42.9	3.3	7.9	-7'437	32.0	-1.8	-0.4	101.7	74.5	68.0

Commune (8/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Payerne			111.5	14.9	15.1	370	112.2	0.2	6.3	110.9	22.8	75.0
Penthalaz			78.1	13.7	18.7	3'549	139.4	0.3	15.2	102.7	25.8	74.0
Penthaz			66.8	9.6	14.2	3'999	135.1	0.8	21.7	100.3	30.1	71.0
Penthéréaz		R	64.6	17.2	26.6	6'284	229.5	1.2	12.2	105.8	32.8	78.0
Perroy			103.5	4.6	4.5	3'206	174.2	0.1	1.4	103.4	57.2	60.0
Poliez-Pittet		R	19.2	7.4	30.0	8'051	338.1	1.2	4.7	103.7	27.2	73.0
Pompaples			436.8	15.3	4.4	-1'313	146.9	0.1	0.1	109.3	23.4	66.0
Pomy		R	29.1	9.3	33.9	7'091	275.2	0.1	9.3	102.3	31.9	71.0
Prangins	R		19.9	2.7	13.3	358	95.2	0.1	2.4	101.8	73.4	56.0
Premier			62.7	17.3	25.5	4'725	128.4	0.9	13.3	107.0	20.7	81.0
Préverenges			45.3	3.6	8.5	140	57.1	0.0	3.5	99.3	44.8	64.0
Prévonloup			342.5	3.8	1.1	-3'017	61.9	-0.5	1.2	102.9	19.9	74.0
Prilly			27.6	6.0	21.2	5'000	135.6	1.0	7.5	98.7	30.8	73.5
Provence			231.2	12.7	6.8	346	135.3	-0.8	2.2	111.0	20.2	81.0
Puidoux		R	25.7	8.7	29.9	12'026	305.4	1.8	12.4	100.8	34.2	70.0
Pully			41.5	3.1	8.0	1'056	69.8	-0.3	3.2	100.6	71.5	61.0
Rances			100.0	8.8	0.3	555	65.0	-0.4	2.0	106.6	22.3	78.0
Renens			72.6	8.0	12.5	1'640	71.6	0.5	6.3	102.3	25.2	78.5
Rennaz			290.5	26.0	11.6	-3'270	44.5	0.3	3.8	128.7	28.5	67.5
Reverolle			100.0	12.6	0.4	-936	104.4	0.4	4.2	109.7	30.3	76.0
Rivaz			132.6	2.5	1.9	-7'186	98.2	0.1	5.7	99.6	34.7	63.5
Roche			69.3	11.5	19.5	2'409	133.9	-2.3	9.5	102.7	19.5	68.0
Rolle	S		36.7	3.5	15.6	6'118	114.6	0.2	9.0	98.1	94.9	59.5
Romainmôtier-Envy			474.2	7.5	2.1	1'197	203.6	1.2	4.1	103.8	25.9	81.0
Romanel-sur-Lausanne			86.3	10.6	13.3	1'516	115.7	0.8	10.5	102.2	30.8	72.0
Romanel-sur-Morges			29.6	7.7	22.0	-1'607	7.6	-0.3	2.2	106.1	50.6	56.0
Ropraz			124.0	11.8	10.6	2'545	147.9	0.5	4.6	105.8	25.1	77.5
Rossenges			191.1	17.7	10.1	-3'313	186.1	-1.4	-1.4	121.6	28.3	75.0
Rossinière	R		15.3	3.0	18.0	4'947	151.3	1.1	8.7	95.5	26.9	81.0
Rougemont			27.3	6.0	21.9	13'339	167.2	1.0	9.9	99.0	96.9	74.0
Rovray			534.2	16.6	3.6	-1'562	92.5	0.1	13.2	104.8	22.8	73.0

Commune (9/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette nette par habitant	Dette brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Rueyres			66.8	8.4	12.1	6'997	165.9	0.4	5.6	103.4	31.7	73.0
Saint-Barthélemy			130.1	1.3	1.1	1'813	162.1	0.4	3.7	97.7	26.3	77.0
Saint-Cergue			66.5	12.9	19.4	1'764	119.1	0.0	6.2	105.3	29.5	66.0
Sainte-Croix			85.4	14.2	17.1	2'729	97.6	0.2	5.3	107.0	19.6	70.0
Saint-George	S	S	36.2	4.5	12.3	6'624	185.2	3.1	10.7	98.6	32.4	71.0
Saint-Légier-La Chiésaz			34.6	6.4	16.9	7'460	165.8	1.0	9.1	98.9	58.2	70.0
Saint-Livres			150.8	3.8	2.5	-1'279	45.4	-0.3	0.9	102.8	34.3	69.0
Saint-Oyens			78.8	4.5	5.6	2'983	157.3	1.1	5.8	99.5	32.8	81.0
Saint-Prex			48.7	10.9	23.5	2'265	154.8	1.0	7.8	105.8	82.2	55.0
Saint-Saphorin (Lavaux)	R		-3.9	-0.8	17.7	-5'001	141.1	0.0	0.8	96.8	83.6	70.0
Saint-Sulpice	R		3.5	0.7	17.1	-3'030	61.5	0.4	3.0	97.2	51.1	55.0
Saubraz			100.0	6.4	0.0	3'044	111.2	0.4	4.2	102.7	23.7	80.0
Savigny			58.9	7.6	12.3	5'661	152.6	1.8	9.6	99.0	38.2	69.0
Senarclens			199.0	6.4	5.7	-5'492	71.3	-0.7	0.6	105.8	46.0	68.5
Sergey			>1000	19.6	0.0	-1'217	134.3	1.8	11.6	111.7	24.4	78.0
Servion			67.1	12.5	20.0	2'906	146.6	0.8	4.4	110.4	32.6	69.0
Sévery			868.0	15.4	2.1	-1'711	77.2	-0.2	11.3	104.5	26.2	75.0
Signy-Avenex			72.6	4.6	6.6	-2'242	143.0	-1.0	1.0	103.6	61.7	58.0
Suchy		R	35.9	16.6	38.5	11'019	291.6	1.6	13.9	106.1	26.4	70.0
Sullens			199.9	15.8	9.8	525	140.4	1.7	8.6	109.6	32.7	70.0
Suscévoz	S		26.1	5.9	20.2	-2'870	47.3	0.1	5.9	98.8	25.7	72.0
Syens	R		21.6	1.6	6.8	-3'512	60.2	3.1	6.6	99.5	22.7	75.6
Tannay			120.8	5.7	5.3	81	68.5	-0.5	1.5	103.7	86.7	61.0
Tartegnin			551.4	11.0	3.5	2'836	140.3	0.7	9.6	102.3	47.5	81.0
Tévenon			58.0	11.4	19.4	3'292	174.4	-0.1	4.5	105.5	23.0	73.0
Tolochenaz			251.3	8.4	3.8	-3'256	13.2	-0.4	1.5	105.7	61.3	65.0
Trélex	R		29.7	1.5	14.4	-4'151	84.9	-0.1	1.1	101.2	107.6	57.0
Trey			356.7	18.8	6.3	1'379	111.7	1.6	11.3	108.3	25.3	80.0
Treycovagnes			706.3	7.6	1.2	-2'532	76.4	-0.5	1.9	105.9	25.0	75.0
Treytorrens			74.7	17.6	27.3	-1'730	101.6	-1.6	8.1	103.1	21.2	84.0
Ursins			>1000	8.7	0.7	-4'727	19.5	0.8	1.6	107.9	29.8	77.0

Commune (10/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Valbroye			83.0	19.2	25.3	1'697	87.5	0.8	9.7	112.8	24.7	73.0
Valeyres-sous-Montagny			198.6	9.7	9.6	-400	49.2	-1.6	0.7	107.7	30.4	72.0
Valeyres-sous-Rances			100.0	0.3	1.1	-1'687	49.7	-0.4	1.6	97.7	31.1	68.0
Valeyres-sous-Ursins			282.1	7.9	3.0	-378	37.1	-0.8	5.6	100.9	29.2	79.0
Vallorbe			84.8	17.4	21.9	6'263	198.6	1.3	6.5	114.2	20.7	73.0
Vaulion			80.8	8.2	19.5	1'836	223.6	1.0	3.6	105.5	19.7	81.0
Vaux-sur-Morges			475.5	6.9	1.5	-66'852	11.7	0.0	0.1	107.4	1'001.7	56.0
Vevey			82.0	6.0	8.4	2'961	142.7	-0.2	6.2	99.7	42.3	76.0
Veytaux			214.9	10.9	10.3	-3'448	27.6	-0.4	2.7	108.8	37.6	71.0
Vich			185.5	18.4	13.6	-4'709	3.9	-0.6	1.4	119.5	55.5	66.0
Villars-Epeney			416.7	2.9	0.7	-2'375	3.6	-0.5	1.0	101.5	52.9	60.0
Villars-le-Comte			224.6	16.0	7.8	-6'196	51.6	-2.6	-0.1	114.1	28.5	70.0
Villars-le-Terroir			70.1	15.3	20.7	5'436	180.7	0.8	5.7	111.9	28.4	73.0
Villars-Sainte-Croix			156.7	14.3	10.9	-2'341	29.8	-0.3	0.7	109.7	54.1	62.0
Villars-sous-Yens			786.8	4.3	0.6	-1'733	37.1	-0.5	1.6	101.8	46.7	76.0
Villarzel			637.2	44.5	16.7	-8'055	23.0	-0.1	3.5	159.2	25.0	77.0
Villeneuve			90.3	12.9	17.0	3'048	86.2	0.0	4.8	108.9	24.6	69.0
Vinzel	R		-291.8	-0.9	0.3	-2'185	56.4	-0.6	-0.6	99.1	58.8	67.0
Vuarrens			322.3	16.7	10.3	1'911	105.9	-0.7	3.8	114.0	26.3	75.0
Vucherens			249.7	11.0	5.2	3'503	154.4	0.0	6.8	105.7	26.9	79.0
Vufflens-la-Ville			221.0	15.6	10.1	879	116.5	0.9	6.1	110.6	56.1	67.0
Vufflens-le-Château	R		-14.7	-0.9	5.8	-1'253	14.3	-0.4	1.6	97.1	63.5	60.0
Vugelles-La Mothe			161.0	7.3	5.9	2'723	181.5	-2.1	5.0	99.4	17.5	70.0
Vuiteboeuf			150.1	25.1	21.0	-3'081	130.1	0.1	2.3	121.4	20.5	77.0
Vulliens			108.4	18.1	18.8	1'492	204.8	0.7	4.8	116.5	25.7	78.0
Vullierens			203.1	17.2	10.0	1'259	312.8	1.0	13.3	108.5	35.6	76.0
Vully-les-Lacs			71.8	13.7	18.6	3'391	153.8	0.7	6.2	111.0	29.7	67.0
Yens			61.6	14.8	22.3	3'404	121.3	-0.2	4.8	108.9	55.9	73.0
Yverdon-les-Bains			66.9	10.6	21.0	5'296	122.9	1.1	9.0	102.5	23.4	76.5
Yvonand			94.7	14.8	15.6	1'730	130.7	0.2	12.9	104.1	25.1	73.0
Yvorne			104.2	2.4	2.8	973	76.1	-0.2	5.0	97.7	29.0	71.5

